

No 13

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026**

**Lieu : Salle du Conseil Municipal**

Présidence : M. Dominique Barbuzzi

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

M. Patrick Mützenberg, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Céline Sana-Oppliger, Valérie Thöni, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Michel Baud, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Liévin Kalala, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, André Leitner, Sébastien Lendaro, Nelson Mota, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguet, David Robert, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusé(e)s : Mmes Emmanuelle Merle et Safiatou Simpore Diaz

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture.

**Ordre du jour :**

1. Prestation de serment d'une membre suppléante
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **DA 045-2026 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit de réalisation de CHF 9'497'000.— TTC (dont CHF 365'235. — d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le réaménagement de la première étape de l'avenue de la Praille (mise en œuvre du MEP pour les espaces publics de l'Etoile)
6. Délibération administrative **DA 044-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissements de CHF 2'163'200.— TTC (dont CHF 83'200.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), pour la 1ère étape de mise en œuvre du PLQ 29'972 Battelle-Tambourine : finalisation des études pour les espaces publics de la Tambourine et le parc de Battelle (SIA 32-41), en coordination avec les études préliminaires pour le futur bâtiment central, la mise en œuvre d'une démarche participative, d'aménagements

socio-sportifs en préfiguration, d'activités-tests ainsi que les achats de prestations de service et de matériel en lien avec les transferts fonciers au domaine public

**Propositions des membres du Conseil municipal**

7. Motion **MO 010-2026 R** : « Des espaces de travail pour les étudiants à Carouge »
8. Motion **MO 011-2026 R** : « Création d'un réseau expérimental de « lieux de parole » pour les jeunes »
9. Motion **MO 017-2026 R** : « Outil de suivi »
10. Motion **MO 018-2026 R** : « Tissu économique PAV et PLQ »
11. Motion **MO 022-2026 P** : « Point d'eau pour les chiens à Carouge »
12. Motion **MO 023-2026 P** : « Bassin du Mail des Promenades 3 »
13. Motion **MO 024-2026 P** : « Interdiction du stationnement sur les pavés du boulevard des Promenades, à la hauteur de la place de Sardaigne et aux environs des pataugeoires »
14. Motion **MO 025-2026 P** : « Pour le maintien des places de stationnement destinées aux deux roues motorisés »
15. Motion **MO 026-2026 P** : « Dérèglement climatique, protégeons la santé de la population carougeoise »
16. Postulats
17. Résolutions
18. Pétitions
19. Questions

Minute de silence en l'honneur de Mme Castioni, ancienne conseillère municipale, et de MM. Bocquet et Morex, anciens conseillers municipaux.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a le regret d'annoncer le décès de trois anciens membres de ce Conseil. Il s'agit de Mme Nicole Castioni, qui a siégé de 2007 à 2008, de M. Bernard Bocquet qui a siégé entre 2015 et 2020 et a représenté le Conseil municipal, durant cette législature, au sein de la FCLPA et de la FIVC, et de M. Claude Morex qui a siégé entre 1995 et 2025, a été président du Conseil municipal en 1999 et 2011 et a représenté ce dernier au sein de la FCLPA, de la FIVC, du Conseil de fondation de l'EMS Drize, ainsi qu'au Club des Aînés.

Le Président prie l'assemblée de se lever pour leur rendre un hommage silencieux.

### **1. PRESTATION DE SERMENT D'UNE MEMBRE SUPPLÉANTE**

Le Président annonce que le Conseil municipal a ce soir la prestation de serment de Mme Valérie Thöni, pour donner suite à la demande de suppléance formulée par Mme Sarah Lachat, pour la période de septembre 2026 à septembre 2027, pour des raisons professionnelles.

Selon le règlement du Conseil municipal, Mme Sarah Lachat informera au plus tard en juin 2027 de son retour ou de la prolongation de la suppléance. Mme Valérie Thöni, première vient-ensuite, est donc assermentée ce jour pour le temps de cette suppléance.

Le Président prie Mme Valérie Thöni de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

Mme Valérie Thöni répond : « Je le promets. »

Le Président prend acte de son serment.

*Applaudissements*

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2026**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 est approuvé par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Communications de M. Mützenberg :**

Relocalisation de l'école Jacques-Dalphin

Le 30 juillet dernier, la Ville de Carouge a été informée que des sondages menés dans le cadre des études préparatoires à la rénovation de l'école Jacques-Dalphin avaient mis en évidence une fragilisation de certains plafonds et faux-plafonds.

Par mesure de précaution, et sur recommandation des ingénieurs et architectes mandatés, le Conseil administratif a décidé, dès le lendemain, 31 juillet, de transférer l'ensemble des élèves vers le pavillon provisoire de la rue Baylon.

Cette décision vous a été transmise par courriel et communiquée publiquement le 3 août.

En deux semaines, entre cette annonce et la rentrée du 17 août, une solution complète a été mise en place pour permettre aux quelque 300 élèves et 15 classes de l'école Jacques-Dalphin de reprendre l'école dans de bonnes conditions.

Cette réussite collective, le Conseil administratif tient à le souligner, n'a été possible que grâce à une mobilisation exceptionnelle :

- une cellule de crise communale, mise en place dès le 31 juillet ;
- les services de l'administration communale, mobilisés sans relâche pour l'organisation du déménagement en deux semaines, l'information aux familles et la sécurisation des nouveaux cheminements écoliers ;
- le programme communal Projets Emploi Jeunes, dont les participants ont activement soutenu les enseignantes et enseignants dans l'installation de leurs classes ;
- le Département des infrastructures (DIN), qui a validé dans des délais très courts le nouveau plan des cheminements piétons ;
- la direction de l'École Jacques-Dalphin et le Département de l'instruction publique (DIP), avec lesquels la collaboration a été, à tous égards, exemplaire, en particulier pour la communication aux familles.

S'agissant des aspects financiers, le Conseil administratif tient à la transparence à votre égard. Les coûts engendrés par cette relocalisation portent principalement sur le déménagement, l'achat de tableaux pour équiper les classes du pavillon Baylon ainsi que l'engagement de patrouilleuses scolaires supplémentaires pour sécuriser les cheminements additionnels.

Ces dépenses interviennent de manière anticipée par rapport au calendrier initial mais correspondent à des montants qui auraient de toute façon dû être engagés au moment de la rénovation prévue de l'établissement. Dans la mesure du possible, elles seront intégrées à la délibération administrative relative aux travaux de rénovation de l'école Jacques-Dalphin.

A chacune et à chacun d'entre vous, à chaque service, à chaque partenaire institutionnel qui, de près ou de loin, a contribué à cette mobilisation, le Conseil administratif exprime sa reconnaissance la plus sincère. Cet engagement collectif, exemplaire tant par sa rapidité que par son professionnalisme, a permis de transformer une situation difficile en une solution concrète pour que les élèves et le corps enseignant puissent reprendre les cours à la rentrée en toute sérénité.

#### Inauguration du parc du Boulodrome

Concernant l'avancement des travaux du parc du Boulodrome, le chantier a pris du retard par rapport au planning qui avait été communiqué précédemment, en raison notamment des fortes chaleurs de cet été.

La mise en place du bloc d'escalade a par ailleurs nécessité une coordination technique spécifique avec l'entreprise en charge de sa réalisation, ce qui a également décalé sa mise en œuvre.

À ce stade, l'objectif reste une ouverture du parc au début du mois d'octobre, avec une inauguration prévue le 5 octobre 2026 à 17h30, à laquelle vous êtes évidemment toutes et tous les bienvenus. Certains travaux techniques, notamment liés à l'éclairage, pourraient toutefois encore se poursuivre après l'ouverture.

Concernant l'attribution de la buvette, à l'issue de la procédure d'appel d'offres et après examen des candidatures selon les critères définis dans le cadre de la procédure, le Conseil administratif a validé l'attribution de l'exploitation à Mme Laetitia Bürgi et M. Michel Arcaro. Cette attribution prendra effet dès le 1<sup>er</sup> octobre 2026. La buvette ouvrira prochainement.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle exploitation contribuera à faire de la buvette un lieu accueillant, convivial et apprécié des usagères et usagers.

#### Inauguration de l'école des Pervenches

Nous avons prévu de proposer une visite publique de l'école rénovée à la même date que celle de l'inauguration officielle du bâtiment, planifiée initialement au mercredi 14 octobre.

La modification de la date de l'inauguration au lundi 12 octobre nous contraint de dissocier ces deux événements car le bâtiment scolaire est occupé par le DIP et le GIAP jusqu'à 18h.

Ces visites publiques seront bien entendu maintenues mais replanifiées en privilégiant un horaire qui permettra au plus grand nombre de s'y rendre.

Les informations liées à cet événement seront diffusées dès que les nouveaux créneaux seront fixés et une inscription en ligne sera possible sur le site internet de la Ville de Carouge.

#### Salle des fêtes et nouvelle dénomination « Alice Guy »

Le Conseil administratif a choisi de renommer la salle des fêtes en hommage à Alice Guy, pionnière du cinéma et première femme réalisatrice de l'histoire. Ce choix s'inscrit dans les réflexions menées par votre Conseil sur la place des femmes dans l'espace public. Comme cela avait été relevé lors des travaux sur les noms de rues, aucune rue de Carouge ne porte aujourd'hui de nom féminin. Dans l'attente de futurs développements urbains permettant d'y remédier, la Ville a souhaité mettre à l'honneur des figures féminines à travers la dénomination de ses équipements communaux.

Née en 1873, Alice Guy a passé une partie de son enfance à Carouge, auprès de sa grand-mère. Elle est la première femme à avoir réalisé un film, « La Fée aux choux », en 1896, considéré comme l'un des premiers films de fiction de l'histoire du cinéma. Au cours de sa carrière, elle réalise ou produit plusieurs centaines de films et fonde, en 1910 aux États-Unis, sa propre société de production, devenant ainsi l'une des premières femmes entrepreneures du septième art.

La nouvelle signalétique installée sur les portes et la baie vitrée de la salle des fêtes permet de rendre hommage à une personnalité majeure de l'histoire du cinéma qui entretient un lien particulier avec notre commune. Je souhaite remercier en particulier Mme Sana-Oppliger pour sa question orale et sa mobilisation sur le sujet.

### Mise en place d'une boîte de retour de la Bibliothèque de Carouge

J'ai également le plaisir de vous annoncer que la boîte de retours de la Bibliothèque de Carouge aux Promenades est désormais installée et en service.

Je tiens à remercier chaleureusement Mme Julie Boudet pour sa question orale et d'avoir porté ce projet attendu par de nombreux usagers et usagères.

Grâce à cette nouvelle installation, qui renforce l'accessibilité de nos bibliothèques, les lectrices et lecteurs peuvent désormais restituer leurs documents en dehors des heures d'ouverture et bénéficier ainsi d'une plus grande souplesse.

Je remercie également les équipes des bibliothèques pour leur engagement dans la concrétisation de ce projet, ainsi que les maçons de la Ville de Carouge qui ont permis l'installation de la boîte de retours.

### Vingtième édition du Concours international de céramique à Carouge

Samedi passé a eu lieu la remise des trois prix du jury de la 20<sup>ème</sup> édition du Concours international de céramique de Carouge.

Cette édition anniversaire a rencontré un succès exceptionnel avec 836 candidatures provenant de 63 pays. Parmi elles, 39 œuvres ont été sélectionnées et sont actuellement exposées. Des exemplaires du catalogue de l'exposition sont à votre disposition à l'issue de cette séance.

Placée sous le thème du mouvement, l'exposition est ouverte jusqu'au 29 novembre 2026. Le Prix du public et le Prix des écoles seront quant à eux décernés le 14 novembre prochain.

Cette remise des prix a également été l'occasion d'inaugurer le Parcours Céramique Carouge, organisé par la Fondation Bruckner jusqu'à dimanche. Réunissant plus de vingt galeries, ateliers et lieux d'exposition de la commune, ce parcours témoigne du dynamisme de la scène céramique carougeoise, dont Marianne Brandt est l'une des figures emblématiques. À cette occasion, nous avons soutenu la publication d'un ouvrage consacré à sa remarquable carrière et qui est disponible au Musée.

### Camps de sports & fun 2026

Les camps Sports & Fun 2026 rencontrent à nouveau un important succès.

Les six camps organisés entre avril et août ont accueilli 243 enfants, dont environ 74 % domiciliés à Carouge. Les enfants de 6 à 9 ans représentent 83 % des participants, contre 17 % pour les 10 à 12 ans.

Un dernier camp est encore programmé durant les vacances d'octobre.

La mise en place, à la demande du Conseil municipal, d'un tarif préférentiel pour les habitantes et habitants de Carouge a par ailleurs été très bien accueillie par la population. Cette mesure contribue à renforcer l'accessibilité de l'offre pour les familles carougeoises et confirme la pertinence de maintenir une tarification différenciée.

Ces résultats confirment l'intérêt des familles pour cette prestation, qui sera reconduite l'année prochaine.

### Programme Carouge en mouvement

Le programme Carouge en Mouvement poursuit son développement avec l'objectif de proposer à la population une offre sportive gratuite, accessible et diversifiée tout au long de l'année.

De juin à septembre, la zone sportive de Pinchat accueille une programmation particulièrement étoffée, avec des activités proposées presque quotidiennement et accessibles gratuitement, sans inscription. Le programme estival propose notamment Pilates et yoga, cross Training, course à pied et course avec ateliers fonctionnels, body wake-up, gym plein air seniors, gym bien-être, mobilité, force et équilibre, Zumba, salsa et bachata, parents & kids yoga.

Cette offre permet de toucher des publics très différents, des seniors aux familles, en passant par les personnes souhaitant pratiquer des activités de renforcement, de mobilité, de course ou de danse.

En complément, des activités sont proposées sur la place de Sardaigne, notamment de la course à pied, de l'Urban Training, de la marche seniors ainsi que de la gym poussette.

Afin de prolonger cette dynamique durant la saison froide, un nouveau programme hivernal sera proposé les dimanches à l'école des Promenades, avec trois activités principales (yoga, Pilates, cross training).

L'objectif est de maintenir une offre sportive régulière durant l'hiver et d'inscrire progressivement Carouge en Mouvement dans une programmation annuelle.

### Dates à retenir

Le 22 novembre 2026 aura lieu à Carouge l'entraînement en commun de la préparation de la course de l'Escalade (l'un des quatre entraînements officiels de cette course).

Le 4 juin 2027 se déroulera la deuxième édition du Wake Up and Run. L'événement étant programmé plus tard dans l'année qu'en 2026, l'on peut espérer un magnifique lever de soleil pour cette course.

Le 6 juin 2027 se tiendra la fête du sport. Cette journée mettra en valeur les clubs et associations sportives, conformément à la motion que Mme Uldry avait déposée.

Enfin, le 26 septembre 2027 aura lieu la première édition des Foulées sardes, nouvelle manifestation de course à pied organisée à Carouge.

### **Communications de M. Fraomene :**

#### Présentation d'un nouveau collaborateur

Nous avons le plaisir de vous informer de l'engagement d'un nouveau collaborateur, M. Tiago Ferreira Vilela, engagé en tant qu'agent de police municipale à 100 % dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

#### *Applaudissements*

### Nouvelles labellisations Ama Terra dans les restaurants scolaires

En juin 2026, les restaurants scolaires du Val-d'Arve et de Jacques-Dalphin ont à leur tour obtenu le label Ama Terra.

Cette distinction s'inscrit dans l'engagement de longue date de la Ville de Carouge en faveur d'une alimentation saine, durable et responsable. Elle vient compléter la labellisation, en 2024, du restaurant scolaire de la Tambourine et de notre cuisine de production du boulevard des Promenades, première en Suisse à préparer plus de 1'200 repas par jour à recevoir cette reconnaissance.

Cette réussite est avant tout le fruit d'un travail collectif, mené avec Novae Restauration SA et les équipes d'animation du GIAP, qui font du repas un véritable moment de découverte, de convivialité et d'éducation à une alimentation équilibrée.

À travers ces labellisations, nous offrons aux élèves des repas de qualité tout en les sensibilisant, dès le plus jeune âge, aux bonnes habitudes alimentaires et aux enjeux de l'alimentation durable.

Cette dynamique se poursuivra en 2027 avec Fourchette verte Genève, puisque trois nouveaux restaurants scolaires seront à leur tour labellisés.

### Activités d'été de la Ludothèque

Forte de l'expérience menée en 2025, la Ludothèque a fait évoluer son programme estival en 2026 pour répondre au mieux aux attentes du public.

Après une première semaine consacrée aux Chapiteaux enchantés, les activités se sont déroulées à la Ludothèque les lundis et mardis après-midi, et dans les parcs Cottier, Noietes-Puces et de la Tannerie les mercredis et jeudis matin.

La Ludothèque a également participé à l'opération « Été au frais », proposé des animations au Club des Aînés et pris part au programme « Bibliothèque sur l'herbe ».

Dans les parcs, une offre variée de matériel a été proposée, adaptée à tous les âges, de la petite enfance aux adultes, avec des jeux d'éveil, de motricité, symboliques et de règles.

À l'exception des interventions réalisées au Club des Aînés, qui ont rencontré une fréquentation plus modeste, le bilan général est très positif. Les activités ont attiré en moyenne 90 personnes par jour, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Les nombreux retours positifs confirment que cette offre répond à un véritable besoin des familles carougeoises durant l'été.

### Journée internationale des personnes âgées

Dans le cadre de cette Journée, célébrée chaque année à Carouge depuis 2012, le Service des affaires sociales organise un après-midi musical et convivial pour les habitantes et habitants de la commune en âge AVS.

Cette année, rendez-vous le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à la Salle des fêtes, avec un spectacle du groupe TRINACRIA consacré aux musiques et danses du sud de l'Italie. Un joli clin d'œil aux liens historiques qui unissent notre « cité sarde » à l'Italie et à la richesse culturelle qui en découle.

Le spectacle sera suivi d'un goûter, l'occasion de prolonger ce moment de partage et de convivialité.

### Conférence et ateliers autour de la mémoire

Le Service des affaires sociales organise, avec une équipe de l'Université de Genève, une conférence et un atelier consacrés à la mémoire, à destination des seniors de la commune.

La conférence, intitulée « La mémoire, clé de voûte du quotidien », aura lieu le mercredi 16 septembre à la Salle des fêtes. Elle sera animée par Emilie Joly-Burra, chercheuse à l'UNIGE, qui présentera de manière accessible le fonctionnement de la mémoire et animera l'atelier qui suivra « Améliorer sa mémoire ».

Destiné aux personnes de 60 ans et plus, cet atelier se déroulera en six séances hebdomadaires, du 27 octobre au 1<sup>er</sup> décembre, à la Salle du Rondeau. Il proposera des stratégies concrètes pour mieux comprendre sa mémoire, dédramatiser les oublis et les intégrer au quotidien.

### CaFé'liens contre l'isolement

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'isolement, le Service des affaires sociales a lancé, dès le 1<sup>er</sup> septembre au café-restaurant Le Félin, les « CaFé'liens ».

Ce café contact offre aux Carougeoises et Carougeois qui se sentent seuls un espace chaleureux pour se rencontrer, échanger, pratiquer le français ou simplement partager un moment autour d'un café, en présence de bénévoles du quartier.

Cette initiative vient compléter les activités communautaires déjà proposées au Félin par des habitantes et habitants de Carouge Est, telles que le Blabla tricot, le Cercle de lectrices, Papoter ciné ou encore le Club d'aventure, qui reprennent pour une nouvelle saison.

### Semaine de la démocratie

Dans le cadre de la Semaine de la démocratie, le Service des affaires sociales organise un speed meeting entre les membres du Conseil administratif et les jeunes Carougeoises et Carougeois.

Le samedi 10 octobre, de 15h à 17h, à la salle Parker, les jeunes pourront poser leurs questions, partager leurs préoccupations et échanger directement avec leurs élus et élue autour du projet urbain du PAV, du développement futur de Carouge et de la place des jeunes dans la ville de demain.

### Visites d'entreprises – les métiers de la sécurité

Dans le cadre des visites d'entreprises organisées par Projets Emploi Jeunes et de notre collaboration avec la structure d'insertion jeunesse de Lancy, une présentation des métiers de la police et de la sécurité sera organisée à l'intention des jeunes le mercredi 30 septembre 2026, de 13h30 à 16h00, au Centre de formation de la Police à Carouge.

Les visites d'entreprise suivantes auront lieu le 5 novembre à l'Hôtel Ibis et le 2 décembre à l'EMS de Drize.

### Soirée des 20 ans de Projet Emploi Jeunes (PEJ)

Cette année, la Ville de Carouge célèbre les 20 ans de Projets Emploi Jeunes, structure communale dédiée à la promotion de la formation qualifiante et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Créée en 2006, elle a été parmi les premières à proposer un accompagnement personnalisé aux jeunes à la recherche d'une formation ou d'un premier emploi, ainsi qu'aux entreprises formatrices. Depuis sa création, plus de 1'700 jeunes ont bénéficié de ce soutien, à travers des prestations qui se sont développées au fil des années et qui sont aujourd'hui reconnues par les jeunes, les entreprises et les partenaires concernés.

Le Service des affaires sociales célébrera cet anniversaire lors d'une soirée publique, le mercredi 25 novembre 2026 dès 18h, à la Salle des fêtes. La soirée comprendra une partie officielle, une table ronde ainsi qu'un buffet préparé par les jeunes stagiaires du café-restaurant Le Félin.

### Point d'eau Carouge

Le Service des affaires sociales a inauguré le 7 septembre le nouveau Point d'eau Carouge. Géré par la Fondation Carrefour-Rue & Coulou, cet espace propose des prestations d'hygiène destinées aux personnes en situation de précarité, contribuant ainsi au renforcement du dispositif d'accompagnement social sur le territoire.

J'en profite pour remercier les membres du Conseil municipal qui siégeaient lors de la précédente législature et qui ont soutenu la motion, qui est désormais concrétisée par ce beau projet.

### **Communications de Mme Molinari :**

#### Bassins et réaménagement du mail des Promenades

J'aimerais par cette communication vous informer de l'avancée du dossier des bassins des Promenades pour lequel un mandat a été lancé pour leur remise en fonctionnement. Comme nous le savons (et une motion revient d'ailleurs sur cette question ce soir), ces bassins revêtent une grande importance de par la fraîcheur qu'ils offrent mais aussi comme lieu de jeu et de rencontre pour un très grand nombre d'enfants et de familles. Je suis, tout comme vous, totalement convaincue de l'importance de ce lieu pour la population.

A cet effet, un appel d'offres pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire qui travaillera sur le périmètre des bassins, en intégrant le mail des Promenades a été lancé. L'objectif est de remettre en fonctionnement les bassins tout en profitant pour réaménager la promenade afin de pallier, notamment, à l'accidentologie causée par le conflit racines/pavés. L'adjudication d'une équipe est en cours et le mandat débutera début octobre 2026.

Comme vous le savez, les installations techniques des bassins, datant des années 1960, sont aujourd'hui vétustes et présentent des dysfonctionnements importants (capacité insuffisante, débits d'eau, qualité de l'eau, etc.). Une mise aux normes des locaux techniques, des canalisations ainsi que des structures en béton des bassins devra donc être entreprise pour assurer un traitement de l'eau conforme aux normes et garantir une ouverture pérenne des bassins au public

Bien que des travaux d'urgence aient été réalisés en juin 2024 sur le bassin Acacia (au nord), ceux-ci ont uniquement permis de répondre à la problématique liée à la gestion des eaux de ruissellement, lesquelles entraînaient une pollution des eaux de baignade.

Ce bassin reste toutefois également concerné par des travaux techniques, visant à améliorer et à assurer un fonctionnement hydraulique adéquat. Au fil des années, la croissance des arbres du mail des Promenades a entraîné une forte présence racinaire dans le sous-sol du périmètre. Il est, dès lors, primordial d'intégrer la planification des

réseaux afin de garantir la pérennité des bassins, assurer le bon fonctionnement des cinq fontaines de la promenade et le maintien des arbres. Par ailleurs, l'altération de la promenade, notamment liée au déchaussement des pavés, a progressivement rendu son accessibilité plus difficile, comme cela a d'ailleurs été souligné par des membres de votre Conseil.

Dans le contexte du dérèglement climatique et des mesures nécessaires à la préservation de la santé et du bien-être de la population, une réflexion centrale concerne aussi la préservation des arbres existants et leur renouvellement. Le mail des Promenades, constitue un espace public majeur au cœur de Carouge qui garantit fraîcheur, ombrage et qualité de vie aux habitantes et habitants. Afin de permettre, demain aussi, à ce magnifique patrimoine historique végétal d'assurer ce rôle, l'analyse porte également le traitement des abords des bassins et une bonne accessibilité pour tous les usagers.

A la suite de l'étude de faisabilité qui débute ces jours, deux variantes de projet vous seront exposées en commission, en janvier 2027. La variante choisie sera retenue pour l'élaboration du projet, et sa mise en œuvre.

#### Secteur Grosselin, MEP site Parker

Lors de sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil municipal a été informé du lancement, par Bricks AG en tant que développeur, d'un mandat d'études parallèles (MEP) portant sur les futurs bâtiments des îlots Parker, dans le secteur Grosselin du PAV (premier périmètre du PLQ). Cette procédure, dont le financement est intégralement privé, a été menée en collaboration avec les autorités cantonales et communales, incluant notamment une soirée de concertation avec divers représentants et représentantes de la société civile, d'associations de défense d'intérêts, ainsi qu'un représentant et une représentante de votre Conseil, à savoir son Président et la Présidente de la commission PAV de l'époque.

Je suis en mesure de vous annoncer aujourd'hui que cette procédure est arrivée à son terme et que le jury a désigné une équipe lauréate, composée d'architectes et architectes-paysagistes. Conformément aux règles de la procédure, la communication de ce résultat appartient à l'organisateur. Le projet sera rendu public par le développeur privé dans le courant de l'automne mais une commission sera planifiée auparavant, début novembre déjà.

En parallèle, les études pilotées par l'Etat de Genève pour le premier plan localisé de quartier (PLQ) du secteur Grosselin se poursuivent, afin d'aligner ce projet architectural avec les objectifs énoncés à l'échelle quartier. En effet, pour rappel, le MEP ne substitue pas au PLQ, mais ses résultats contribuent, tout comme les études sur les espaces publics ou la transformation de bâtiments existants, à alimenter les procédures de planification et la réflexion sur le PLQ.

Par ailleurs, dans l'éventualité d'une exposition publique de l'ensemble de ces démarches cet hiver par le développeur, une visite en avant-première sera proposée aux conseillers et conseillères municipaux, afin que vous puissiez prendre connaissance dans le détail des propositions architecturales formulées et des éléments retenus pour la planification du quartier Grosselin.

#### Mesures piétonnes au chemin des Moraines

Dans le cadre du suivi de la situation sur le chemin des Moraines, la Ville de Carouge a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs mesures destinées à améliorer la cohabitation entre piétons et cyclistes et à modérer la vitesse des cycles dans la descente.

Afin d'améliorer la visibilité entre les différents usages, deux miroirs ont été installés : l'un au milieu de la pente, au niveau d'un angle mort, et le second, en bas du cheminement, à proximité de la passerelle.

Des bandes de marquage rugueuses ont également été posées sur une partie de la descente en avant. Il est important de noter que les bandes posées sont un test qui vise à évaluer leur fonctionnement, la résistance conformité en relation aussi aux passagers des véhicules de nettoyage, opérations de déneigement, etc. Ce dispositif vise à attirer l'attention des cyclistes et à les inciter à adapter leur vitesse. À la suite de cette première phase, il a été décidé d'étendre ces marquages à l'ensemble de la descente.

En complément, la chicane située en amont du cheminement, côté cycle d'orientation de Pinchat, sera repositionnée un peu plus en avant, afin d'inciter les cyclistes à ralentir avant de s'engager dans la pente.

Enfin, une nouvelle chicane est prévue en aval de la descente, au niveau du croisement avec l'accès riverains des numéros 4, 6 et 8 de la place Sigismond. Elle permettra de modérer la vitesse des cycles à l'approche de ce point de croisement. Elle sera posée dès réception de l'autorisation de l'office cantonal des transports (OCT).

L'ensemble de ces interventions répond à une logique commune : agir sur la vitesse et la visibilité tout au long du cheminement, depuis l'entrée dans la pente jusqu'à son débouché sur la place Sigismond, dans un secteur particulièrement complexe du fait de la pente forte, du caractère de « protection » de la forêt et du nombre d'usagers.

La Ville de Carouge poursuivra le suivi de la situation, afin d'observer les effets de ces mesures et de les adapter si nécessaire.

#### Travaux du tram et mesures d'accompagnement et de soutien aux commerces Carougeois

Durant l'été 2026, les travaux réalisés sur le réseau de tram entre Plainpalais et le Rondeau de Carouge par les TPG, les SIG et la Ville de Genève ont fortement perturbé l'accessibilité à Carouge. Dans ce contexte, plusieurs commerçants et représentants des associations économiques ont fait part de leurs préoccupations concernant la fréquentation du centre-ville et les conséquences économiques de ces travaux.

Afin de maintenir l'attractivité de Carouge et de soutenir autant que possible son tissu économique, la Ville, par une coopération entre plusieurs services et en particulier le SFIN, le SACC, le SURB et le SILPP, a déployé, en collaboration avec différents partenaires, un dispositif exceptionnel d'information, de communication et de promotion.

Celui-ci s'est notamment traduit par une campagne *print* et digitale, la diffusion du dépliant touristique « Expérience Carouge », la création et la distribution d'un flyer spécifique « Comment accéder à Carouge ? » (également en anglais), ainsi que par une communication régulière sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville.

Une campagne plus large « Carouge. Bienvenue ailleurs » a également été déployée sur plusieurs supports afin de valoriser notamment la gastronomie, le shopping et l'artisanat carougeois.

Un partenariat étroit avec Genève Tourisme a par ailleurs permis de renforcer la visibilité de Carouge auprès des visiteurs : 3'000 dépliant touristiques et 1'000 flyers d'accès ont notamment été diffusés, les équipes de Genève Tourisme ont été spécifiquement informées des possibilités d'accès à Carouge et des actions complémentaires ont été prévues auprès des hôtels et de leurs conciergeries.

Sur le terrain, du 30 juin au 7 juillet, plusieurs distributions de documentation ont été organisées auprès des commerces. Lors d'un suivi de la distribution, sur les 482 commerces recensés, 198 avaient déjà reçu directement le matériel lors des premières tournées, 106 étaient fermés lors du passage et 7 avaient refusé la documentation. Des passages complémentaires ont dès lors été programmés afin de toucher en particulier les établissements qui n'avaient pas pu être atteints lors des premières distributions.

Par ailleurs, un kiosque mobile d'information a également été mis en place du 15 juillet au 15 août, à différents emplacements successifs à Carouge. Deux ambassadeurs avaient pour mission d'accueillir, d'orienter et d'informer les visiteurs. Le dispositif a fait l'objet de points de situation pour, au besoin, apporter des ajustements.

La signalétique physique a également été renforcée sur le territoire carougeois. Huit panneaux ont été installés à différents endroits centraux, notamment à proximité de la Poste, de la place de Sardaigne, de la rue Ancienne, de la place d'Armes et de la place de l'Octroi. En complément, plusieurs mesures ont permis de promouvoir des alternatives d'accès à Carouge – à pied, à vélo ou en transports publics – ainsi que des actions destinées directement à soutenir la fréquentation des commerces, parmi lesquelles la mise en avant du CarougePass et l'offre de deux heures de stationnement gratuites dans les parkings de l'Octroi, de Sardaigne et du Centre communal durant la période concernée.

À noter également que, suite à un agrément avec les TPG, ces derniers ont confirmé leur accord à analyser d'éventuelles demandes d'indemnisation, en relation aux travaux régis par les TPG et selon les critères applicables.

Par ailleurs, et pour rappel, concernant les travaux portés par les SIG et notre Ville (pose du CAD et requalification à l'avenue Cardinal-Mermillod), une convention a été signée entre les SIG et la Ville, permettant aux commerces et artisans situés dans le périmètre et touchés par les travaux de pouvoir soumettre une demande de compensation selon les critères définis.

#### « La nuit est belle ! »

Depuis 2019, « La nuit est belle ! » mobilise les collectivités autour de la réduction de la pollution lumineuse et de la préservation de la nuit. Pour lancer cette nouvelle édition qui met à l'honneur les cours d'eau et leur trame noire, les membres du Grand Genève ont le plaisir de vous inviter à une soirée d'échanges et de découverte à La Fonte.

À l'issue des prises de parole des élus et élues du Grand Genève, les participantes et participants seront conviés à une déambulation nocturne en bord d'Arve, guidée par les services techniques des villes de Carouge et de Genève. Cette visite, qui aura lieu le samedi 10 octobre à 18h30, permettra de réfléchir à la pollution lumineuse et au rôle de la trame noire. Vous trouverez l'invitation sur CMNet, ainsi que le lien pour vous y inscrire.

Par ailleurs, sous le titre "Au fil de l'Arve, explorons les richesses de la nuit », les services des Affaires culturelles et communication, des Sports et de l'Urbanisme proposent d'autres activités :

- À la bibliothèque, écoutez une sélection de poèmes lus à voix haute par la comédienne Carole Epiney, accompagnée de Carl Alex à la guitare classique, sur la thématique de la nuit, le vendredi 9 octobre à 19h.
- Samedi 10 octobre, au soir, embarquez pour un voyage à la découverte des constellations pour un moment de contemplation et de connexion avec la nature : une expérience mêlant yoga en plein air et découverte du ciel nocturne sur le pont

ferroviaire des Artisanas. L'inscription est obligatoire sur le Guichet Virtuel - Carouge.

- Venez observer et découvrir avec un peu de chance castors, chauves-souris, rapaces et autres animaux nocturnes avec un biologiste naturaliste ; accès libre en continu au pont du Val d'Arve le samedi 10 octobre, de 18h30 à 22h.

#### Visite du cimetière de Carouge

Comme vous le savez, la visite du cimetière de Carouge, initialement prévue le 23 juin afin de permettre aux membres du Conseil municipal de découvrir les nouveaux aménagements réalisés sur le site, a été annulée en raison des conditions météorologiques exceptionnelles liées à la période de canicule.

Afin de garantir des conditions de visite plus agréables et adaptées, celle-ci est reportée au printemps 2027, plus précisément le mardi 20 avril 2027 à 17h30. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date. Une invitation suivra sur CMnet.

Cette période permettra notamment de bénéficier de températures plus clémentes, d'une durée du jour plus longue et d'une végétation développée, permettant ainsi de découvrir les aménagements paysagers dans des conditions favorables et d'en apprécier pleinement l'intégration au sein du cimetière

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Courrier des commerçants, en date du 7 juillet 2026, relatif à la demande de mesures complémentaires pour limiter l'impact des travaux sur la ligne du tram durant l'été

Conformément à la demande des auteurs du courrier, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

*Carouge, le 7 juillet 2026*

***Objet : Demande urgente de mesures complémentaires pour limiter l'impact des travaux sur la ligne de tram du 27 juin au 16 août 2026 et soutenir l'attractivité commerciale de Carouge de ses artisans commerçants.***

*Chers Monsieur le Maire,  
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs de la Ville de Carouge,  
Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Carouge,  
Madame, Monsieur,*

*Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir porter le présent courrier à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance, afin que l'ensemble de ses membres puisse prendre connaissance des préoccupations et des propositions qui y sont formulées. Nous vous remercions sincèrement de l'attention portée à cette demande.*

*Par la présente, Christiane Murner et moi-même souhaitons vous informer des démarches que nous avons entreprises afin de limiter autant que possible l'impact des travaux sur la ligne de tram et de l'interruption de circulation du 27 juin au 16 août 2026.*

*Nous avons notamment rencontré Madame Stéphanie Lammar, présidente des TPG, ainsi que ses services, il y a une dizaine de jours. À la suite de cet échange particulièrement constructif, plusieurs mesures concrètes ont pu être mises en œuvre dès le jeudi suivant. Nous avons ainsi obtenu :*

- un affichage sur les panneaux et les écrans des trams afin d'informer les usagers des déviations et des solutions pour rejoindre Carouge ;
- des informations détaillées diffusées à l'intérieur des rames, mises en place dès jeudi dernier.

Par ailleurs, un test de marquage directionnel au sol est prévu afin de guider les piétons de manière plus intuitive que par une simple signalétique verticale.

Nous supposons que vous avez déjà reçu le compte rendu de notre réunion avec Madame Lammar. Le présent courrier a pour objectif d'en rappeler brièvement les principaux éléments. Les autres propositions figurent dans le compte rendu transmis et nous sommes actuellement dans l'attente des réponses des TPG sur ces différents points.

En ce qui concerne la Commune de Carouge, plusieurs mesures nous paraissent aujourd'hui urgentes.

Afin de soutenir la fréquentation des commerces et d'éviter une perte durable de clientèle ainsi que de commerces, comme cela a malheureusement été constaté lors des travaux de l'été dernier, nous sollicitons la mise en œuvre immédiate des actions suivantes.

### 1. Renforcement de la signalisation physique

Nous vous demandons de déployer des panneaux recto-verso au format mondial 4 reprenant la campagne déjà créée par la Commune et indiquant clairement comment rejoindre Carouge.

Emplacements proposés :

- La Poste : un panneau de chaque côté de la route ;
- Place de Sardaigne : un panneau en haut de la place et un en bas, côté parking ;
- Place du Marché : un panneau sur le parvis et un en bas de la place ;
- Rond-point de l'Octroi / Cardinal-Mermillod : un panneau ;
- Rue Ancienne : un panneau à la sortie du parking et un sur la rue ;
- Place d'Armes : un panneau ;
- Plainpalais : un panneau ;
- Arrêt Blanche : un panneau indiquant la correspondance avec le bus 12 pour rejoindre Carouge ;
- Idéalement également à la gare Cornavin ou, à défaut, à Plainpalais, afin d'orienter les voyageurs devant effectuer une correspondance.

### 2. Nouvelle distribution des flyers

Très peu de commerçants ont reçu les flyers d'information.

Nous vous serions reconnaissants d'organiser une nouvelle distribution à grande échelle et de faire parvenir ces documents à l'ensemble des habitants. De nombreux habitants viennent nous trouver en nous indiquant n'avoir reçu aucune information officielle de la Commune, et nous ne pouvons naturellement pas remettre en cause leur bonne foi.

### 3. Renforcement de la communication digitale

Nous sollicitons le lancement, sans délai, d'une campagne sur les réseaux sociaux mettant notamment en avant :

- les deux heures de stationnement gratuites offertes aux clients ;
- les bons cadeaux Carouge (IC) ;

- le Carouge Pass des Intérêts de Carouge (IC),

Nous vous transmettons à cet effet le visuel correspondant.

Nous suggérons également que l'information relative aux deux heures de parking gratuites figure de manière visible aux entrées des parkings carougeois.

*Urgence de la situation*

Comme vous le savez, le temps nous est compté.

Malgré les efforts entrepris en amont et l'expérience de l'été dernier, durant laquelle nous avons déployé d'importants efforts pour sensibiliser les autorités aux conséquences des travaux sur l'activité économique de Carouge, nous sommes surpris de constater que ce scénario se répète aujourd'hui, sans qu'une réelle anticipation logistique et opérationnelle n'ait été mise en œuvre, malgré nos différentes sollicitations et les propositions que nous avons formulées dès le mois de mars. À cet égard, nous avons rencontré le Conseil administratif à plus de trois reprises afin d'anticiper ces difficultés.

Nous devons à nouveau gérer simultanément les aspects logistiques liés aux travaux, maintenir l'activité de commerces déjà fragilisés et faire face à une période particulièrement exigeante.

Or, les habitudes de consommation sont difficiles à reconquérir. Lorsqu'une clientèle se tourne vers d'autres destinations, elle y demeure souvent durablement. L'expérience de l'été dernier l'a malheureusement démontré.

Nous comptons donc sur votre réactivité afin que ces mesures puissent être mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Les bons cadeaux Carouge (IC) et le Carouge Pass des Intérêts de Carouge (IC) ont précisément été conçus pour maintenir l'attractivité de Carouge durant ces périodes critiques et soutenir concrètement les commerces de proximité.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et restons naturellement à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages.

Chris Murner    Beatrice Berthet

#### Remerciements

Le Président remercie M. Lauret pour le présent qu'il a déposé sur chacune des tables en amont de la séance.

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

##### **5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 045-2026 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 9'497'000.— TTC (DONT CHF 365'235.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE L'AVENUE DE LA PRAILLE (MISE EN ŒUVRE DU MEP POUR LES ESPACES PUBLICS DE L'ÉTOILE)**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2026 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 3 septembre 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Boudet Anthamatten si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Boudet Anthamatten répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 1 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Molinari prend la parole à la suite des échanges qui ont eu lieu lors de la commission PAV relative au crédit de réalisation qui est soumis ce soir au Conseil municipal. Elle souhaite en particulier réitérer ici son engagement à intégrer aux appels d'offres des demandes de variantes pour les aménagements de surface. Cette démarche a pour objectif d'identifier de possibles économies, par exemple à travers différentes options de matériaux ou de réalisation. Les résultats des appels d'offres seront présentés en commission afin que les commissaires puissent prendre connaissance des variantes proposées et des optimisations financières qui pourraient en découler. Les appels d'offres sont prévus au premier trimestre 2027 et le retour en commission se fera dans la foulée. Mme Molinari rappelle également qu'une partie des travaux compris dans la présente délibération, principalement en sous-sol, sera réalisée par l'entreprise totale chargée de la réalisation du tunnel et du pont. Cette coordination portée par la Ville avec les entités privées de Via Étoile représente un avantage financier conséquent. En effet, la Commune bénéficiera de conditions tarifaires avantageuses négociées dans le cadre de ces travaux de grande ampleur, ce qui permet de réduire les coûts qui auraient été supportés dans le cadre d'un marché séparé. Par ailleurs, la réalisation simultanée de ces interventions au sein d'un chantier unique, planifié dès janvier 2027, génère des économies d'échelle significatives, tant en matière d'organisation que de réalisation et de responsabilité des travaux, lesquels sont, comme le Conseil municipal le sait, particulièrement complexes du fait de la présence du tunnel et de la rivière. Considérant le calendrier pour les travaux en sous-sol, la nécessité de coordonner les travaux et de maîtriser les risques financiers, Mme Molinari attire l'attention de l'assemblée sur l'importance de pouvoir disposer des fonds y relatifs rapidement, en considérant également les délais légaux liés au vote d'un crédit. Elle espère que ces éléments pourront répondre aux demandes formulées en commission et permettront de poursuivre ce projet, tout en portant la plus grande attention à la maîtrise des coûts publics.

M. Gerster annonce qu'au vu des discussions en commission, dont certains points ont été relatés par Mme Molinari, le groupe PLR demande que cet objet soit à nouveau renvoyé en commission. Sachant que toutes les informations qui avaient été demandées en commission n'avaient pas été fournies avant le caucus du groupe PLR, alors même que les détails du devis général devaient être fournis au Conseil municipal, le groupe PLR a dû se baser sur les expertises communes de ses membres pour pallier ce manque d'informations. Il s'avère que, si le projet prévoit un montant de l'ordre de CHF 800.-, les calculs du groupe PLR donnent plutôt CHF 1'200.- environ le mètre carré. Il est donc nécessaire que le projet retourne en commission afin d'apporter des clarifications. Il

convient peut-être de recalibrer le projet, ce qui va dans le sens des propos de Mme Molinari, en soumettant à la commission des variantes de différentes ampleurs. Les élus ne siègent pour effectuer le travail des mandataires, mais pour faire leur travail de conseillers municipaux, à savoir une saine gestion des deniers publics, qui plus est dans un contexte budgétaire qui, actuellement, n'est pas le meilleur. Le groupe PLR souhaite également des éclaircissements sur un autre point. Pour ce faire, le mieux serait d'inviter un représentant du Fonds intercommunal d'équipement (FIE). En commission, il a été annoncé que le montant plafond était de CHF 1'000.-. Or, le règlement mentionne CHF 700.-, soit CHF 525.- après application du pourcentage. Ce chiffre est bien loin des montants évoqués en séance. M. Gerster revient ensuite sur une phrase prononcée en commission : « On n'a jamais dépassé les montants ». En tant que fonctionnaire, M. Gerster pratiquait aussi cette méthode, qui consiste à demander une enveloppe plus importante, ce qui permet effectivement de ne pas dépasser les montants *in fine*. Aujourd'hui, les perspectives financières de la Commune ne permettent plus cette pratique. La proposition de renvoi en commission ne vise nullement à ralentir le projet, mais à permettre de partir sur de bonnes bases, sachant que ce projet est le premier d'une série. Le groupe PLR ne peut pas entendre l'argument de l'urgence, car, bien que ce dossier soit discuté depuis des lustres au sein des instances qui doivent en discuter, le Conseil administratif vient à la dernière minute au Conseil municipal en le pressant de voter dans l'urgence. Si besoin, les projets attendront. La menace selon laquelle les coûts augmenteront parce que ce projet ne sera pas coordonné avec les autres n'est pas recevable quand on sait comment cela se passe dans la construction : la Commune peut demander des délais, des solutions peuvent être trouvées. En conclusion, le groupe PLR considère qu'il est inutile de débattre plus longuement de cet objet ce soir autour et que le renvoi en commission permettra d'éclaircir tous ces points, afin de revenir avec une délibération qu'il espère pouvoir voter, au vu de l'importance de ce projet pour l'entrée dans la ville de Carouge.

M. Baertschi relève que, lors du vote en commission, la plupart des commissaires étaient favorables au projet. Néanmoins, plusieurs questions étaient restées sans réponse claire, en particulier en ce qui concerne le parcours de la Drize. Dans l'intervalle, le groupe socialiste s'est renseigné sur le statut de la Drize, en particulier aux abords du bâtiment Pictet. L'entier du tracé de la Drize sera muté en domaine public cantonal, à la suite de remaniements parcellaires et fonciers. Ce point est important car il est lié au coût de l'ouvrage d'art, qui dépasse le million de francs, qui va être construit sur le passage de la Drize à la rue de la Praille. Le groupe socialiste pense proposer un amendement pour demander au moins une participation de l'Etat ou de la DPAV, en fixant éventuellement un pourcentage. En outre, il s'est aperçu que, sur la route des Acacias, les travaux d'ouvrage d'art ont été pris en charge par le Canton ou la DPAV. Il souhaite une réponse claire sur ce point, qui engage également pour la suite des répartitions entre l'Etat et la Commune concernant la Drize. La ville de Carouge n'a pas à prendre en charge des montants qui ne devraient pas être à sa charge. Le groupe socialiste a besoin d'explications à ce sujet, raison pour laquelle il souhaite aussi un renvoi en commission.

Mme Molinari explique que les ouvrages de franchissement de la Drize étaient inscrits, dans le projet de loi 13167, à charge des communes. A la suite d'importantes négociations, le Canton a convenu de prendre à sa charge certains franchissements qui sont nécessaires de par l'existence de la Drize. Mme Molinari peut ainsi confirmer que la Ville ne participe pas aux coûts de construction de l'ouvrage pont Praille (tablier, passage inférieur Drize, coulée et infrastructures techniques). En revanche, les montants de CHF 700'000.- et CHF 300'000.- qui figurent dans le budget concernent des mesures conservatoires par anticipation des futurs aménagements, ces derniers ne pouvant être réalisés que lorsque les parcelles du sud de l'avenue de la Praille seront libérées pour réaliser la suite de la rivière et ses abords, notamment la place de l'Etoile et le PLQ 2 (tour F). Les mesures conservatoires concernent respectivement le pont et le tunnel. Ces

travaux seront réalisés par l'entreprise totale. Les prix ont été obtenus grâce à l'économie d'échelle de l'appel d'offres préférentiel du tunnel. En d'autres termes, comme indiqué en commission, Mme Molinari confirme que l'ouvrage d'art en tant que tel, c'est-à-dire le pont, est payé par le Canton, à la suite de négociations qui n'ont pas été faciles. En revanche, comme le pont s'inscrit dans un contexte où des mesures doivent être prises pour pouvoir aménager les espaces suivants. Le cours même de la Drize fait partie du domaine cantonal, et le restera. Ce sera donc au Canton de l'entretenir. Cependant, la loi prévoit que les abords de la rivière seront transférés au domaine communal. A ce titre, c'est à la Commune de prendre en charge les ouvrages qui permettent les ancrages sur le pont et la mise en œuvre de la suite du périmètre, d'où les CHF 300'000.- et les CHF 700'000.-. Ces éléments avaient été expliqués en commission, mais peut-être d'une façon qui n'était pas suffisamment claire. Encore une fois, les ouvrages d'art en tant que tels ne sont pas à la charge de la Commune mais bien du Canton.

M. Baertschi demande le montant de cet ouvrage d'art, qui est donc pris en charge par le Canton.

Mme Molinari précise que ce montant ne figure pas dans la délibération puisque ce n'est pas la Commune qui le prend en charge. Il est de CHF 1'500'000.-. Ce coût correspond à la construction de l'ouvrage de la Praille (tablier, passage inférieur de la Drize, coulée et infrastructures techniques).

Selon M. Schmutz, les interventions ce soir prouvent qu'un retour en commission PAV est nécessaire, pour permettre à Mme la Conseillère administrative de soumettre une proposition plus claire et plus précisément chiffrée. Au vu de l'importance de la somme demandée et sachant qu'il s'agit là des premiers travaux d'une série d'autres travaux qui seront réalisés dans le PAV, il faut que les choses soient très claires : le coût sera-t-il de CHF 700.- le mètre carré ou de CHF 1'200.- le mètre carré ? Par conséquent, le groupe UDC soutient la proposition du groupe PLR et demande un retour en commission PAV pour obtenir des précisions.

Mme Boudet Anthamatten fait part de son étonnement face aux positions exprimées par les différents groupes soir. Au cours de la séance, les commissaires ont beaucoup discuté, ils n'étaient pas forcément tous d'accord mais, à l'issue du débat, la commission a voté à la quasi-unanimité un préavis positif pour cette délibération administrative, avec l'engagement de Mme Molinari et de l'administration de revenir avec des variantes. Le groupe des Verts est étonné de ce revirement en plénière. Il est préoccupé par les surcoûts qui seraient engendrés pour les aménagements extérieurs du tunnel dans le cas où la délibération ne serait pas votée aujourd'hui, sachant que la Commune n'est pas la seule à mener des travaux. Au vu de la direction que prennent les débats ce soir, le groupe des Verts propose un amendement, qui consiste à scinder la délibération en deux, à ne voter sur le siège que les montants nécessaires pour réaliser les travaux qui subiront des surcoûts s'ils ne sont pas effectués en coordination avec d'autres travaux (soit essentiellement les travaux liés au tunnel) et à renvoyer en commission la discussion sur les autres montants.

Mme Molinari a évoqué plus tôt les coûts, dont les services techniques avaient fait part en commission. Au premier trimestre 2027, la Commune lancera des appels d'offres notamment pour les aménagements extérieurs. La commission aura le temps ensuite de discuter des variantes qui auront été proposées. Néanmoins, certains travaux doivent impérativement être coordonnés avec ceux que le groupe piloté par Via Etoile et une entreprise totale a déjà démarrés. La Commune avait prévu une option, qui sera activée le cas échéant, pour que les travaux qui peuvent être effectués par l'entreprise totale, en particulier ceux qui sont liés au sous-sol ainsi que les travaux préparatoires pour le pont et la rivière, puissent commencer quand ils devront l'être, c'est-à-dire au début 2027, afin

de bénéficier des économies que Mme Molinari a mentionnées plus tôt. Il faudra donc que la Commune ait les moyens, au début 2027, pour engager ces dépenses. Mme Molinari réitère le fait que, pour d'autres éléments (candélabres, type de revêtement, etc.), des variantes seront présentées en commission. Cependant, encore une fois, si les travaux des autres acteurs avancent – et ils vont sans aucun doute avancer, car des millions de francs sont en jeu) et que la Commune ne dispose pas des crédits pour réaliser les travaux au sous-sol – et il ne s'agit pas d'une menace, mais d'une réalité –, les travaux coûteront ensuite plus cher. Mme Molinari n'est pas en mesure de chiffrer exactement le surcoût, mais il est évident que si un ouvrage est réalisé, que le trou est refermé et que la Commune doit ensuite le rouvrir pour procéder aux mesures compensatoires et installer ses réseaux, cela coûtera plus cher. Sans parler de la responsabilité de la Commune si, pour une raison quelconque, la voûte supérieure du tunnel devait être touchée au cours des travaux qu'elle réaliserait par après : elle pourrait être tenue responsable des éventuelles infiltrations, parce qu'elle serait la dernière à avoir effectué des interventions sur le site. Mme Molinari a fait un rapide calcul, comme elle s'y était engagée en commission. Les lignes qui concernent ces points se trouvent dans les annexes : dans l'annexe 3, la ligne 41 pour CHF 408'462.– TTC, qui comprend le 8 % de taxe, et un 15 % d'honoraires et de divers ; dans l'annexe 4, les montants énumérés sous réseaux enterrés, pollution, réserve pour aménagement provisoire de chantier, mesures conservatoires et travaux structurels de l'ouvrage. Au total, le montant est presque de 3,5 millions de francs. Au niveau de la gestion financière de la Commune, Mme Molinari serait bien plus sereine si le Conseil municipal suivait la proposition du groupe des Verts et votait ce soir cette partie, afin que les travaux puissent être coordonnés avec ceux du groupement de Via Etoile. Pour le reste, la commission aura loisir de discuter des variantes que Mme Molinari s'est engagée à demander aux différentes entreprises, parmi lesquelles peut-être l'entreprise totale elle-même.

Le Président invite Mme Boudet Anthamatten à chiffrer la proposition afin que le Conseil municipal sache quel montant serait validé et quel montant serait renvoyé en commission.

M. Etienne fera une déclaration générale. Il a entendu, depuis le début de la législature, dans certains dossiers, des affirmations selon lesquelles les aménagements extérieurs coûtent trop cher et qu'il faut rechercher des économies. Il veut bien l'entendre. Mais il n'a jamais entendu la même pour des projets de construction. Il n'a jamais été demandé à un architecte de supprimer un étage d'un bâtiment parce que le projet coûtait trop cher. Il n'a jamais été demandé de faire des économies sur d'autres équipements publics. Sur aucun projet de construction, il n'est demandé autant de précisions sur les devis généraux afin de supprimer des lignes budgétaires. Or, les aménagements extérieurs font partie de la qualité de vie des habitantes et habitants de la commune. Le secteur dont il est question ce soir constitue une entrée de la ville. M. Etienne veut bien que le Conseil municipal recherche des pistes d'économies, mais pas au détriment de la qualité des matériaux ni de la durabilité des aménagements. Ensuite, il convient de respecter les mandataires et les efforts de coordination qui se déploient au cours du développement des projets. Mme la Conseillère administrative a énoncé les coûts y relatifs. Selon M. Etienne, il faut respecter les accords qui ont été conclus. Il partage l'étonnement de Mme Boudet Anthamatten. En commission, Mme Molinari s'est engagée à revenir auprès de la commission avec des pistes d'économie. La délibération a été préavisée par 11 oui, 1 non et 0 abstention. M. Etienne constate un revirement ce soir, mais il est impossible de travailler dans ces conditions : soit l'on peut faire confiance, soit il y a de la défiance. Ce soir, force est de constater qu'il y a surtout de la défiance.

M. Gerster constate que l'assemblée est en train de faire le débat. Par conséquent, il dépose une motion d'ordre, conformément à l'article 65 du règlement du Conseil municipal. Il demande que le Président close le débat et mette aux voix la proposition de renvoi en commission.

M. Moya demande une suspension de séance.

*Le Président suspend la séance quelques minutes.*

À la reprise de la séance, le Président propose de soumettre au vote le renvoi en commission, ce qui permettra aux nombreux membres du Conseil municipal qui ont demandé la parole de le faire lors de la commission.

M. Calame relève cependant qu'il est difficile de présager quel sera le résultat du vote et que, si la discussion immédiate est acceptée, chacun aura l'occasion de faire leurs remarques sur le siège.

Le Président en convient. Il soumet au vote la proposition de renvoi en commission PAV.

**Le renvoi en commission PAV de la DA 045-2026 est refusé par 15 non, 14 oui et 1 abstention**

Le Président ouvre la discussion.

M. Kupferschmid explique que l'amendement, au vu du changement de position de certains depuis la commission, vise à permettre de réaliser les travaux qu'il faut faire pour ne pas perdre d'argent et de mener les discussions nécessaires sur les coûts par la suite. L'amende tente à la fois de répondre à la demande de discussions en commission et d'éviter des surcoûts liés au retard.

Mme Molinari indique que le total des coûts directement liés à l'entreprise générale s'élève à CHF 3'459'202.-, montant que l'on peut arrondir à CHF 3'500'000.-. Il se décompose de la façon suivante : réseaux enterrés CHF 1'513'000.-, pollution CHF 86'480.-, réserve pour aménagement provisoire de chantier CHF 270'250.-, mesures conservatoires pour aménagement CHF 324'000.- et travaux structurels des ouvrages CHF 756'700.- (ces rubriques ont d'ores et déjà été négociées avec l'entreprise générale), ainsi qu'une ligne spécifique « travaux de génie civil » (annexe 3, chapitre 41 « réseaux de surface ») de CHF 408'462.-, les honoraires de 15 % estimés à CHF 124'599.-, et les divers et imprévus.

M. Schmutz souhaite que la proposition de modification de la délibération soit affichée à l'écran, afin que chacun ait connaissance du montant exact demandé, par rapport aux CHF 9'497'000.- demandés dans la délibération initiale.

Le Président donne lecture de l'amendement : *« voter aujourd'hui le montant de CHF 3'500'000.- nécessaire pour effectuer les travaux qui subiront des surcoûts s'ils ne sont pas faits en coordination avec d'autres travaux, particulièrement les travaux du tunnel ; le reste du montant proposé dans la DA, 5'997'000.- correspondant aux autres montants non impactés par ces surcoûts seront discutés ultérieurement et renvoyés en commission ».*

M. Leitner revient sur l'intervention de M. Etienne. La Commune vit actuellement une période financièrement plus tendue. S'il faut parfois faire quelques sacrifices, non pas sur la fonctionnalité ni sur la durabilité, mais par exemple en prenant un matériau un peu moins cher, M. Leitner ne pense pas que cela soit très grave.

M. Loïc Antonioli annonce que le groupe PLR soutiendra l'amendement, lequel est une bonne initiative. Au regard de l'intervention de M. Etienne, il souhaite rappeler que, dès le 3 octobre 2023, soit au lancement du MEP, le groupe PLR avait demandé de figer dans le cadre du MEP un coût plafond du prix au mètre carré pour les aménagements extérieurs, afin justement d'éviter des discussions sur les prix *in fine*, lors du vote du crédit de réalisation. Il lui avait été répondu que ce n'était pas le moment et que les projets

devaient pouvoir se développer sans que ces critères financiers ne soient figés. Le groupe PLR était revenu à la charge le 8 mai 2025, au retour du MEP, sur ces mêmes critères, en mentionnant que la fourchette financière devait être évoquée afin de pouvoir déterminer si elle paraissait raisonnable et ainsi donner un signal positif au projet. Il lui avait été répondu que le projet se situait aux environs de CHF 5'000'000.- hors taxes et subventions. Ce montant ne correspond pas à celui qui a finalement été présenté. M. Loïc Antonioli souligne qu'il ne s'agit pas d'une volonté d'économies sur les projets d'aménagement, mais d'une volonté de fixer un cadre dès le départ, pour éviter des situations telles que ce soir parce que le Conseil municipal ne s'est pas mis d'accord en amont sur les montants à hauteur desquels il doit investir. Si, en 2023, un montant avait pu être fixé, le groupe PLR l'aurait assumé aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il votera l'amendement, pour ne pas retarder les travaux urgents qui se chiffrent à CHF 3'500'000.- et pour pouvoir avoir les discussions sur le reste des aménagements extérieurs en commission.

M. Ducellier fait état de son étonnement face au manque d'anticipation pour un projet d'une telle importance pour la Commune et le développement du PAV. Une concession a été attribuée il y a plusieurs années déjà. Un concours a été lancé il y a plusieurs années également. Et, comme toujours, le Conseil municipal se retrouve à devoir décider dans l'urgence des travaux. M. Ducellier regrette ce manque d'anticipation flagrant de la part de l'administration, qui empêche le Conseil municipal de prendre le temps de débattre sereinement du projet, ce qui aurait permis d'éviter la situation actuelle, c'est-à-dire de devoir saucissonner un projet. Le groupe PLR remercie néanmoins les initiateurs de l'amendement, qu'il soutient, étant encore précisé que ce découpage des travaux risque d'entraîner lui-même des surcoûts.

M. Epars abonde dans le sens de M. Ducellier. La situation le met mal à l'aise car il a le sentiment d'être pris en otage. Le Conseil administratif dit au Conseil municipal qu'il faut prendre une décision séance tenante, parce qu'ensuite, il sera trop tard. M. Epars a l'impression d'être menacé des foudres de l'enfer financier s'il ne se conforme pas à cette situation. Or, la situation actuelle est due au fait que le Conseil municipal n'a pas eu à temps les bonnes informations. S'il les avait toutes eues à temps, il aurait pu prendre les décisions sereinement. Il n'aurait pas été obligé de les prendre aujourd'hui sous la menace d'une explosion du budget. M. Epars souhaite que cette situation extrêmement désagréable ne se reproduise pas. Pour ce faire, un planning (tenu à jour) des projets et un planning des différentes délibérations administratives seraient utiles, afin que le Conseil municipal sache où en sont les projets et puisse prendre des décisions en fonction d'informations concrètes et fiables.

M. Agnesina rejoint les remarques de ses préopinants. Il ajoute une réflexion sur le fonctionnement du Conseil municipal, mais surtout de la commission. Il est étonné et déçu que la séance de commission ait abouti à un vote par 11 oui pour qu'ensuite, en plénière, le renvoi en commission soit largement demandé. Effectivement, les informations n'ont pas pu être fournies à temps par l'administration. Le Conseil municipal paie un peu cette course qui a été faite. M. Agnesina espère que, pour les prochaines délibérations et les prochaines commissions PAV, l'on évite le grand écart entre 11 oui à la commission et un psychodrame au Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement, soit : « voter aujourd'hui le montant de CHF 3'500'000.- nécessaire pour effectuer les travaux qui subiront des surcoûts s'ils ne sont pas faits en coordination avec d'autres travaux, particulièrement les travaux du tunnel ; le reste du montant proposé dans la DA, 5'997'000.- correspondant aux autres montants non impactés par ces surcoûts seront discutés ultérieurement et renvoyés en commission ».

**L'amendement est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote la délibération ainsi amendée.

**La délibération ainsi amendée est acceptée par 27 oui, 0 non et 3 abstentions.**

**6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 044-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENTS DE CHF 2'163'200.— TTC (DONT CHF 83'200.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), POUR LA 1ÈRE ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE DU PLQ 29'972 BATTELLE-TAMBOURINE : FINALISATION DES ÉTUDES POUR LES ESPACES PUBLICS DE LA TAMBOURINE ET LE PARC DE BATTELLE (SIA 32-41), EN COORDINATION AVEC LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LE FUTUR BÂTIMENT CENTRAL, LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE, D'AMÉNAGEMENTS SOCIO-SPORTIFS EN PRÉFIGURATION, D'ACTIVITÉS-TESTS AINSI QUE LES ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE MATÉRIEL EN LIEN AVEC LES TRANSFERTS FONCIERS AU DOMAINE PUBLIC**

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération présentée ce soir, dans l'histoire du quartier de Battelle Tambourine, est le fruit d'un important travail interservices, qu'elle tient saluer. Depuis la construction des premiers logements il y a plus de vingt-cinq ans avec des espaces publics non terminés, la population s'est mobilisée pour l'amélioration de son cadre de vie. Lettres, motions, pétitions... la persévérance des habitantes et habitants et la ténacité de la Commune ont convergé vers l'adoption du plan localisé de quartier révisé en 2019, fruit de dix années de négociations intenses.

Ce document fondateur a ensuite été relayé par le vote de la délibération administrative 197 en mai 2020, permettant le développement d'un avant-projet paysager. Début 2025, après des années de négociations, est votée la délibération administrative 183-2024 qui a validé le transfert foncier Canton-Commune et l'achat de droits à bâtir pour un équipement public communal. Les négociations avec le reste des propriétaires fonciers du quartier continuent. Suite à la délibération de 2024, des interventions transitoires ont permis de mettre en place, dès 2025, un aménagement transitoire de la place centrale et une amélioration des cheminements piétons a été menée.

Le quartier a aussi bénéficié de mobilier urbain cette année grâce à la collaboration avec les étudiantes et étudiants du laboratoire ALICE EPFL, pour favoriser une meilleure utilisation du parc Battelle, espace de fraîcheur et de rencontre, important pour la Ville. Mme Molinari rappelle aussi la très belle collaboration avec la Ruche et son projet d'insertion sociale, porté par le service des affaires sociales. Il faut rappeler également que le secteur est en pleine évolution avec le lancement du chantier du « Parc des Chênes », porté par l'Université de Genève et la FIVC, qui a impliqué, en juin 2026, la perte d'espaces de jeu, de délasserment et de sport, très utilisés par la population de la Tambourine, pendant la durée du chantier. À partir de 2028, près de 1'500 nouveaux habitantes et habitants y emménageront. Cette pression démographique accrue sur les espaces publics du quartier de la Tambourine rend plus important encore le besoin d'une action communale, à la fois rapide et pérenne.

Cette délibération marque le travail de mise en œuvre du PLQ tant attendue et elle permet de mettre en place des espaces de délasserment, de convivialité, de jeu et de pratique du sport en plein air dans ce lieu qui revêt une importance capitale à l'échelle communale. Il s'agit également d'apaiser le trafic dans le quartier et de sécuriser le parvis de l'école et de la crèche ; le parc à chiens ne sera pas oublié.

Atteindre l'ensemble de ces objectifs, c'est bien l'objet de la présente délibération, fruit d'une collaboration étroite entre de nombreux services techniques de l'ensemble des dicastères. Elle s'inscrit dans la volonté ferme de mettre en œuvre le PLQ et d'améliorer le cadre de vie de la population, tant sur le court que sur le long terme, conformément aussi au plan de législature.

La délibération permet de franchir une étape légale indispensable pour le projet de requalification des espaces publics : l'étude de projet, la dépose des autorisations de construire et l'appel d'offres pour la réalisation du projet pérenne. Par ailleurs, face aux temps de projet inhérents à la requalification d'un secteur et aux besoins encore accrus en aménagements sportifs et ludiques liés au chantier et aux futurs habitants et habitantes du Parc des Chênes, le Conseil administratif a souhaité proposer dans la délibération plusieurs volets qui permettent la mise en place à court terme d'aménagements et activités à caractère social et des aménagements socio-sportifs qui préfigurent déjà les aménagements à venir et qui seront accompagnés par des démarches participatives avec les habitantes et habitants et les associations actives dans le quartier. Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi rappelle que le PLQ qui était entré en vigueur définissait un certain nombre de principes, parmi lesquels une indication concernant les zones de parc. Cependant, avec le projet du Parc des Chênes et de grande halle sportive, et également avec l'école de la Tambourine, d'autres espaces devront être aménagés – Mme Molinari l'a évoqué. M. Baertschi recommande de présenter en commission l'étude complémentaire qui aurait été réalisée, afin d'avoir une vue d'ensemble et que le PLQ de 2017 ne serve pas de seule référence.

M. Schmutz indique que le groupe UDC soutient la délibération, mais invite la commission à être attentive au coût final de ces travaux du PLQ à Battelle-Tambourine. De plus, M. Schmutz rejoint la recommandation de M. Baertschi et souhaite que la présentation qui avait été faite à l'école de la Tambourine soit faite en commission, afin que chacun ait une idée des constructions qui seront réalisées.

Selon M. Loïc Antonioli, un rappel des faits sera le bienvenu en commission. Il conviendra notamment de présenter des coupes, s'agissant de travaux qui seront réalisés sur une petite colline. Les altimétries seraient utiles, afin de comprendre comment le terrain sera retravaillé et la manière dont les différents éléments s'articuleront. Concernant ensuite le planning, il serait judicieux d'apporter en commission quelques précisions sur la réelle temporalité de la rénovation des bâtiments de la HES, qui en parle depuis un certain temps sans que le dossier n'ait véritablement avancé. Il est nécessaire de s'assurer de la compatibilité des travaux et de l'absence de conflits d'usages, afin d'éviter que la Commune termine son bel aménagement paysager et qu'un immense chantier de la HES ne s'ouvre dans le périmètre.

M. Ducellier relève que, dans la délibération, il est proposé de lancer la phase 32 selon SIA, c'est-à-dire la phase projet. La phase 31, soit l'avant-projet, correspond-elle à l'avant-projet de 2017 ? Ou cet avant-projet a-t-il été revu depuis ? Selon M. Ducellier, quelques évolutions ont nécessairement eu lieu en dix ans.

Mme Boudet Anthamatten suggère d'intégrer les acteurs de Battelle (la Haute école de gestion, les associations d'étudiants et l'Université, qui dispose d'une bibliothèque sur le site de Battelle). Pour aller y enseigner chaque semaine, elle constate que de nombreux étudiants occupent cette place. Il serait important de les intégrer dans les réflexions.

M. Piguet rappelle qu'un groupe de suivi aménagement a été créé par l'administration en lien avec les associations du quartier et se réunit régulièrement pour parler de ce sujet. Si ce ne sont pas les associations elles-mêmes qui viennent témoigner en commission, un retour éclairé de l'administration sur les besoins de la population au sein du quartier serait utile.

**7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 047-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE CARITAS SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU DOUBLE SÉISME AU VENEZUELA**

M. Fraomene introduit le sujet. Comme le Conseil municipal le sait, le Venezuela a été frappé par un double séisme qui a fait des milliers de morts et de disparus. De nombreux bâtiments se sont effondrés, des routes et des infrastructures publiques ont été détruites. Cette catastrophe a frappé une population déjà durement fragilisée par une grave crise économique. De nombreuses personnes souffrent ainsi de malnutrition et n'ont pas accès à des soins médicaux fiables. En raison de ce double séisme, leur situation s'est aggravée. Caritas Suisse, déjà présente sur place, apporte une aide humanitaire en partenariat avec Caritas Venezuela. Pour répondre aux nombreux besoins, elle a lancé un appel à la solidarité. M. Fraomene demande donc au Conseil municipal de faire bon accueil à cette demande de Caritas Suisse.

Par ailleurs, M. Fraomene saisit cette occasion pour informer l'assemblée qu'il a été décidé d'alléger le processus d'octroi des quatre aides d'urgence annuelles, afin d'accélérer leur versement aux organisations humanitaires. En effet, le budget qui leur est consacré est déjà voté par le Conseil municipal dans le cadre du budget annuel. Dès lors, afin de pouvoir répondre rapidement aux demandes de soutien humanitaire, les décisions d'octroi pourront désormais être prises directement par le Conseil administratif, sans qu'une délibération du Conseil municipal ne soit nécessaire pour chaque aide d'urgence. Ces décisions seront toutefois communiquées au Conseil municipal par M. Fraomene, dans le cadre de ses communications en plénière.

M. Schmutz mentionne que le groupe UDC Carouge est solidaire avec les familles des victimes du Venezuela et du Népal. Le groupe UDC est entièrement favorable à la transmission de matériel militaire, comme le SIS en France et les chiens de catastrophe au Népal. En revanche, le manque de transparence dans la distribution d'argent par ces gouvernements est discutable et le besoin financier des citoyens carougeois ne le motivent pas à accepter cette délibération. Dès lors, le groupe UDC s'abstiendra.

M. Étienne souligne que les demandes d'aides d'urgence doivent remplir des critères d'attribution. L'aide est accordée à des associations qui sont reconnues. L'argent n'est donc ni mal géré ni mal attribué. Il faut reconnaître le travail réalisé amont par ces associations qui viennent en solidarité aux peuples qui souffrent.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Calame salue la décision du Conseil administratif de traiter lui-même l'octroi de l'aide d'urgence, et de tenir le Conseil municipal informé. Cela évitera certaines positions en plénière.

M. Fraomene cite l'exemple de cette aide d'urgence, pour laquelle la demande est parvenue à la Commune avant l'été. Le Conseil municipal ne s'est pas réuni dans l'intervalle. De plus, les fonds ne peuvent pas être libérés avant l'échéance du délai référendaire de 30 jours. C'est pour pouvoir accélérer le versement que le Conseil administratif a pris cette décision. Le Conseil municipal sera tenu informé des aides d'urgence octroyées, dans le cadre des communications du Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 3 abstentions.**

### **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **8. MOTION MO 010-2026 R : « DES ESPACES DE TRAVAIL POUR LES ETUDIANTS A CAROUGE »**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 mars 2026 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 23 juin 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Baertschi s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Baertschi répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement le renvoi au Conseil administratif de la motion par 11 oui, 0 non et 0 abstention, moyennant des recommandations.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la motion.

**La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

#### **9. MOTION MO 011-2026 R : "CREATION D'UN RESEAU EXPERIMENTAL DE « LIEUX DE PAROLE » POUR LES JEUNES"**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2026 et renvoyé en commission Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 18 août 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Lauret s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Lauret répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 11 oui, 0 non et 1 abstention, moyennant les amendements suivants :

- **Ajouter en invite n°1 de la motion : « Inviter le Conseil administratif à présenter un état des lieux des dispositifs existants facilitant l'expression de la parole des personnes âgées de 12 à 30 ans et résidant sur la Commune de Carouge. »**
- **Modification de l'actuelle première invite de la motion (qui deviendrait alors la deuxième) en : « Expérimenter un réseau de groupes de parole mobiles à destination des jeunes âgés de 12 à 30 ans. » (la mention de « lieux de parole » est remplacée par groupe de parole de l'invite).**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Kalala indique que les premiers éléments de réponse de l'administration concernant la motion ont été accueillis avec beaucoup d'attention lors de la commission du 18 août 2026. À cette occasion, M. Grand a expliqué qu'une partie du personnel du secteur jeunesse a été formée à l'animation de groupes de parole et d'écoute. Cependant, en réponse à la motion, l'administration proposait de mettre en place un groupe de parole dédié aux jeunes de 18 à 30 ans, avec un suivi au Projet Emploi Jeunes, ce qui signifie essentiellement des jeunes en difficulté. Cette proposition ne répondait pas entièrement aux objectifs poursuivis par la motion, qui vise la participation de tous les jeunes et la lutte contre leur isolement. Les membres de la commission ont été presque unanimes à reconnaître que la question de l'isolement pouvait toucher tous les jeunes, quelle que soit leur provenance, riches ou pauvres, et que, dans ce sens, la réponse apportée devait inclure les jeunes de 12 à 30 ans. La commission a invité le Conseil administratif à faire un état des lieux des dispositifs existants pour les habitants carougeois de cette tranche d'âge. C'est aussi de manière presque unanime que la commission a accepté la modification dont le Président vient de donner lecture. Ce soir, c'est donc une motion amendée dans sa forme mais qui reste dans l'esprit de la motion originelle à laquelle les motionnaires invitent le Conseil municipal à réserver un bon accueil.

M. Baud annonce que le groupe UDC ne s'oppose pas à ce projet, même si, en commission, il s'était lui-même abstenu pour ne pas voter « non ». Après en avoir discuté longuement, le groupe UDC reconnaît l'utilité d'un espace de parole. Celui-ci permet l'écoute et l'échange, il peut aider à prévenir des difficultés avant qu'elles ne deviennent plus graves et surtout plus coûteuses à la collectivité. Le groupe UDC sera toutefois attentif à l'usage des deniers publics, comme à l'accoutumée. Une phase de lancement ou d'expérimentation, c'est une chose. Un financement durable en est une autre. Si ce dispositif devait se prolonger, le groupe UDC demanderait un budget clair et maîtrisé, sans dérive au fil des années, ainsi qu'un bilan régulier sur la fréquentation, les résultats obtenus et le coût réel par participant. Une recherche de partenariat ou de cofinancement notamment auprès des associations du canton ou d'autres acteurs concernés devrait aussi être envisagée pour que la charge ne repose pas uniquement sur la Commune. Un bon projet n'est pas forcément un projet coûteux. Il doit être utile, bien géré et évalué honnêtement. C'est dans ces conditions et avec vigilance que le groupe UDC acceptera la motion.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le premier amendement, qui consiste à ajouter en invite n° 1 : « *Inviter le Conseil administratif à présenter un état des lieux des dispositifs existants facilitant l'expression de la parole des personnes âgées de 12 à 30 ans et résidant sur la Commune de Carouge.* »

**L'amendement est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote le deuxième amendement, qui consiste à modifier l'actuelle première invite de la motion (qui deviendrait alors la deuxième) en : « *Expérimenter un réseau de groupes de parole mobiles à destination des jeunes âgés de 12 à 30 ans.* »

**L'amendement est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote la motion ainsi amendée.

**La motion ainsi amendée est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

M. Fraomene remercie les commissaires pour les riches échanges qui ont eu lieu en commission et la belle dynamique qui s'est dessinée. Il adresse également ses remerciements au président pour sa bonne conduite de la séance, en cadrant les débats et en respectant le temps qui était imparti à la commission.

#### **10. MOTION MO 017-2026 R : « OUTIL DE SUIVI »**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2026 et renvoyé en commission Règlements et administration.

Celle-ci s'est réunie le 20 août 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Von Burg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Von Burg répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la motion par 12 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe socialiste, Mme Kastrati remercie l'administration pour le remarquable travail réalisé afin de mettre à disposition du Conseil municipal un outil de suivi des différents objets adoptés. Le groupe socialiste remercie également les autres groupes pour leur soutien et la qualité des échanges en commission. Il se réjouit de pouvoir disposer d'un tel outil, essentiel à l'activité et au bon fonctionnement du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

**La motion est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

#### **11. MOTION MO 018-2026 R : « TISSU ECONOMIQUE PAV ET PLQ »**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2026 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 15 septembre 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Boudet Anthamatten si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Boudet Anthamatten répond par la négative.

**La commission a préavisé défavorablement la motion par 5 non, 4 oui et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Ducellier indique qu'au vu des échanges en commission, le groupe PLR avait proposé un amendement afin de répondre à certains questionnements des commissaires. Il semble que les clarifications qui avaient été apportées par cet amendement ne permettent pas de préciser certaines demandes. Par conséquent, le groupe PLR propose de retirer l'amendement et de revenir à la motion initiale.

M. Moya annonce que les socialistes carougeois soutiendront la motion. Il faut reconnaître l'effort des entreprises, parfois modestes, qui doivent être déracinées de Carouge, effort non seulement pour les entrepreneurs mais aussi pour leurs employés. Encourager et promouvoir l'économie carougeoise, c'est aussi œuvrer pour son dynamisme. Les commerçants demandent régulièrement à être soutenus. Permettre à des entreprises de s'installer à Carouge, à des personnes d'y travailler et d'y vivre, c'est dynamiser la ville. Le groupe socialiste est convaincu que les retombées seront positives pour toutes et tous.

M. Schmutz signale que le groupe UDC soutient la motion et invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour que le tissu économique carougeois reste fort, malgré les futurs travaux du PAV.

Mme Boudet Anthamatten annonce que le groupe des Verts propose un amendement, qui consiste à supprimer la deuxième invite. Le groupe des Verts soutient évidemment l'économie carougeoise et les emplois dans le PAV. Il souligne néanmoins qu'il faut prendre en compte les retombées économiques et les rentrées fiscales liées au PAV de façon générale, notamment avec Etoile 2. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter l'activité économique au sein du PLQ Grosselin. Le groupe des Verts considère qu'il faut encourager le logement dans ce secteur.

M. Kupferschmid insiste sur le fait que les Verts ne sont absolument pas en défaveur de l'emploi. Il rappelle cependant que, lors d'un référendum cantonal en 2023, la modification des répartitions logements / emplois dans le PAV a été refusée par le peuple. À l'époque, les Verts et le parti socialiste avaient soutenu le rejet de la proposition qui avait été faite. Le groupe des Verts désire évidemment que les entreprises restent à Carouge. La Commune a aussi la chance d'avoir sur son territoire, avec la construction d'Etoile, des entreprises à haute valeur ajoutée qui rapporteront des recettes fiscales. Bien sûr, le groupe des Verts souhaite que les entreprises soient accompagnées le mieux possible pour rester sur le territoire carougeois. Toutefois, il considère que la deuxième invite est trop détaillée et pousse à une modification dans la répartition des types d'entreprises qui n'est pas désirable.

M. Baertschi est loin de partager l'avis du groupe des Verts. Le secteur Grosselin est situé à proximité de la route de Saint-Julien, laquelle fait partie de la grande ceinture de Genève. Les réflexions menées sur ce lot ne prennent pas nécessairement en compte cette dimension. M. Baertschi ajoute que, si la motion est acceptée, c'est une recommandation qui sera faite, sans grand impact probablement. Il s'agit d'une orientation pour tâcher de maintenir un tissu économique, qui est riche aujourd'hui et qu'on ne souhaite pas voir disparaître à l'avenir. Dans le cas contraire, ce serait aussi l'image de Carouge qui disparaîtrait.

M. Ducellier annonce que le groupe PLR n'entrera pas en matière sur la proposition d'amendement du groupe des Verts. Augmenter les surfaces d'activités afin d'avoir un tissu commercial, tertiaire et artisanal important à Carouge, lequel fait aujourd'hui la richesse de la commune, est le sens-même de la motion. Supprimer la deuxième invite revient à refuser la motion. Si le groupe PLR entend que le secteur de l'Etoile accueillera des entreprises à haute valeur ajoutée, la volonté du PLR Carouge, qui semble être soutenue par le parti socialiste, est d'avoir un tissu commercial, industriel et artisanal, large, comme aujourd'hui. M. Ducellier s'étonne – même s'il s'en félicite – que le groupe des Verts soutienne le grand capitalisme qui sera présent à Etoile. Le PLR Carouge ne veut pas uniquement Pictet et UBS à Carouge la commune. Il existe aujourd'hui des entreprises, avec des personnes qui y travaillent et qui consomment dans la commune. Il est important de pouvoir leur offrir des conditions favorables pour qu'elles puissent continuer à être implantées sur le territoire carougeois. Ces entreprises ont fait vivre Carouge jusqu'à aujourd'hui et le groupe PLR souhaiterait qu'elles continuent à le faire à l'avenir.

À titre personnel, M. Calame relève que la commission a permis de comprendre des volontés sous-jacentes, notamment dans la deuxième invite. Souhaiter encourager la FTI, la FPAV et la DPAV à prioriser la relocalisation de certaines activités dans une zone qui soit adaptée, dans le plan général, à leur activité est une chose. M. Calame ne doute pas que l'administration le fait déjà, mais il est toujours possible d'enfoncer des portes ouvertes et d'affirmer que l'on veut continuer dans le même sens. En revanche, la deuxième invite remet en question le résultat de nombreuses discussions. Si l'objectif est de faire rentrer davantage de recettes fiscales, il faut nécessairement davantage de tertiaire. Il faut donc comprendre la deuxième invite comme une volonté de remettre en question ce qui a été convenu sur la répartition entre les différents secteurs d'activités – d'où l'amendement déposé par le groupe des Verts. Dans ce secteur, la priorité est au logement, avec des activités qui y sont adaptées. M. Calame ajoute que la motion identifie des lieux bien précis ; on ne sait pas pourquoi la rue Plaisance est nommée, mais pas la rue D'Enfer. Encore une fois, la volonté est clairement de remettre en question les résultats de longues négociations. La motion va bien au-delà de la question du petit commerce, de l'artisanat, question qui bien sûr préoccupe l'ensemble des membres du Conseil municipal. Ces entreprises ne pourront pas se développer dans ce secteur à priorité de logement. L'objectif de faire évoluer le programme ne concerne donc pas le petit commerce ou l'artisanat, mais bien le tertiaire, afin d'augmenter la valeur de rendement de ce qui sera construit. Telle est la lecture du groupe des Verts, qui ne pourra pas voter la motion en l'état.

Mme Molinari souligne que le Conseil administratif a la volonté claire de soutenir le petit commerce et le tertiaire, mais aussi la zone industrielle. Comme rappelé en commission, certains lieux sont mieux adaptés à certaines activités que d'autres. Un travail important est en cours, depuis longtemps, avec la Fondation PAV, la Direction PAV et la FTI pour que chaque type d'activité soit en adéquation avec le type de lieu. Un secteur comme Praille-Ouest, avec le rail, est bien sûr plus propice à des infrastructures lourdes et bruyantes. Cette répartition a donc été prise en compte dans les discussions, sans que tout ne soit gravé dans le marbre parce que quelques évolutions sont toujours possibles. Mme Molinari insiste sur le fait que la Commune s'est démenée pour que, par exemple, les normes de surface soient conséquentes à Praille-Ouest, afin que le plus d'entreprises possibles puissent y être relocalisées. La commission a été informée d'une étude qui montre à quel point la relocalisation à l'intérieur du PAV des entreprises avec les différents secteurs est un enjeu important, qui est pris en compte. Mme Molinari souhaitait rassurer le Conseil municipal quant à l'intention de maintenir un tissu économique diversifié. Elle ajoute qu'en l'occurrence, le ratio de 25 / 75 (qui peut peut-être encore varier légèrement) répond à un besoin, quand on sait qu'aux Vernets, par exemple, il y a bien plus de logements et bien moins d'activités.

M. Moya considère que le secteur de l'Etoile est réservé aux initiés et aux privilégiés : les grandes entreprises, celles qui ont le pouvoir de s'y installer. Il n'existe pas de vraies solutions pour les petites entreprises, celles qui ont de petits chiffres d'affaires. On le voit avec le Centre administratif de Carouge, qui est en train de résilier les baux. Toutes ces personnes – car ce sont souvent des personnes qui travaillent seules, ou de petits artisans qui ont leur atelier à Carouge - peinent à retrouver une surface à Carouge. Ce n'est pas l'Etoile qui offrira une solution à ces entreprises.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement du groupe des Verts, qui consiste à supprimer la deuxième invite de la motion, soit « *A faire évoluer la programmation proposée par la FPAV et la DPAV dans le secteur Grosselin afin de maintenir des surfaces artisanales et des surfaces tertiaires dans les futurs PLQ, notamment entre la route de Saint Julien et la rue Plaisance, afin de maintenir un tissu économique dans ce quartier en complément des commerces de proximité* ».

**L'amendement est refusé par 16 non, 14 oui et 0 abstention.**

Le Président soumet au vote la motion.

**La motion est acceptée par 21 oui, 7 non et 2 abstentions.**

## **12. MOTION MO 022-2026 P : « POINT D'EAU POUR LES CHIENS A CAROUGE »**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu les canicules qui se répètent depuis plusieurs années ;*
- *Vu que le territoire de Carouge compte près de 1'300 chiens ;*
- *Vu que les propriétaires de chiens paient des impôts communaux ;*
- *Vu que la commune interdit l'accès aux points d'eau pour les chiens ;*
- *Vu les préconisations de la SPA sur la gestion des chiens lors de fortes chaleurs.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

### ***Invite le Conseil administratif***

- *A étudier la possibilité de mettre en place des points d'eau ou d'aménager des points d'eau à proximité des fontaines à eau déjà existantes pour permettre aux chiens de se rafraîchir et de boire.*

*Date du dépôt : Carouge, le 17 septembre 2026*

*UDC Le Centre – Vert'libéraux*

M. Schmutz présente la motion. Avec 1'300 chiens, Carouge est la deuxième commune qui compte le plus d'amis à quatre pattes. Malheureusement, l'interdiction d'accès aux points d'eau ne donne aucune possibilité, lors des canicules, aux propriétaires de faire boire et de rafraîchir ces animaux si importants dans l'accompagnement psychologique et social des citoyens. Les propriétaires paient des impôts communaux et cantonaux pour avoir le droit de bénéficier de ces présences, de ces compagnons et amis à quatre pattes. Pour information, la commune de Lancy a aménagé un point d'eau dans le quartier de la Chapelle. Par respect des directives de la SPA et de nos amis les chiens, M. Schmutz invite le Conseil municipal à accepter cette motion, qui est sociale et démontre un respect envers les propriétaires de chien. Il précise encore que ce point d'eau pourrait être aménagé au boulevard des Promenades, dans le cadre des travaux qui sont prévus au début du boulevard.

**La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

**La motion est acceptée et renvoyée au Conseil administratif est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

### **13. MOTION MO 023-2026 P : « BASSIN DU MAIL DES PROMENADES 3 »**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu les périodes de canicules toujours annoncées et les besoins de lieux de fraîcheurs.*

*Vu la fermeture de la piscine de la Fontenette.*

*Vu l'affluence toujours grandissante autour des fontaines et du 1<sup>er</sup> bassin du Mail des Promenades.*

*Vu les différentes interventions au Conseil municipal afin d'accélérer la mise en fonction des bassins.*

*Vu la motion déposée en 2025 pour faire la deuxième partie des bassins qui n'a pas eu de réponses.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

#### ***Invite le Conseil administratif***

- *A tout mettre œuvre afin que les Fontaines des Tours ainsi que le bassin du Mail des Promenades et les points d'eaux situés dans les parcs et les écoles, puissent ouvrir au plus tard au printemps 2027.*

- *A présenter une proposition de remise en état de la deuxième partie des bassins du Mail des Promenades afin que celui-ci puisse être utilisé pour le printemps 2027 dans le même esprit que la première rénovation 2024.*
- *A faire en sorte que cette proposition soit présentée avec un calendrier des travaux dans les plus brefs délais et que tout soit mis en œuvre pour que cela soit opérationnel.*
- *Prévoir une information claire à la population sur les dates d'ouverture et les lieux concernés, selon un modèle similaire à celui de la Ville de Genève pour les piscines, pataugeoires et points d'eau avec une mise en service aux mêmes dates.*

*Date du dépôt : Carouge, le 4 septembre 2026*

*Déposé par le PLR, PS, Centre, Vert libéraux, UDC, Vert et Vertes signataires.*

M. Voignier rappelle qu'il a déjà fait de nombreuses interventions pour que le Conseil administratif passe à l'acte. Quand le Conseil municipal avait adopté la première motion que M. Voignier avait déposée pour mettre en eau la première partie du bassin, le Conseil administratif a été réactif et les choses ont avancé rapidement. Depuis lors, force est de constater que le dossier prend du retard. M. Voignier a l'impression qu'il ne s'agit plus d'un dossier prioritaire, parce qu'on se dit qu'on a déjà mis en eau une partie du bassin. Bien sûr, différents facteurs entrent en compte – le parking, d'autres travaux, etc. Mais à un moment ou à un autre, le Conseil municipal mérite de qu'une délibération lui soit présentée. Il a entendu plusieurs fois qu'une délibération était en cours de préparation, qu'elle allait être présentée, qu'il fallait encore étudier certains points parce que la situation était compliquée, etc. M. Voignier en convient, mais des délibérations ont pu être présentées pour des projets nettement plus considérables que celui-ci. Cette motion est véritablement pour les Carougeois. M. Voignier souhaite que le projet aille de l'avant. Il espère que le Conseil administratif présentera rapidement une délibération. Il entend souvent dire qu'il faut penser aux familles qui ne peuvent pas partir en vacances, en particulier en ce moment parce que la piscine n'est pas encore terminée, qu'il faut penser aux périodes de canicule. Il invite instamment le Conseil administratif à effectivement y penser et à mettre en œuvre la motion.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Comme Mme Molinari en a informé le Conseil municipal dans ses communications en début de séance, le dossier avance. Elle convient du fait que ce n'est pas aussi rapide qu'on pourrait le souhaiter, mais en effet le dossier va de l'avant. Le Conseil administratif présentera au début de l'année prochaine des options pour ces travaux. Mme Molinari ajoute qu'il est d'ores et déjà prévu d'intégrer au projet de budget 2027 le montant nécessaire pour anticiper l'ouverture.

Au nom du groupe UDC, M. Schmutz espère fortement une bonne nouvelle pour les canicules des prochains mois de mai et de juin et que ce bassin sera à disposition des citoyens, comme le premier bassin.

M. Kalala se demande dans quelle mesure la question du bassin peut être liée à celle des fontaines, qui se trouvent sur la même avenue et qui ne fonctionnent plus depuis des mois, voire des années.

M. Voignier remercie Mme la Conseillère administrative pour ses précisions, qui pourraient l'inciter à proposer un vote sur le siège du budget 2027... Plus sérieusement, il se réjouit que le dossier avance et d'avoir la chance de le voir aboutir avant la fin de la législature.

Mme Molinari répond à M. Kalala que le système de gestion des fontaines n'est pas le même que celui des bassins. Il est dans un état de vétusté avancé et nécessite des travaux importants. Les deux éléments sont liés dans le sens où ils se trouvent dans le même secteur, mais leur réseau de distribution de l'eau est différent. Cela dit, comme annoncé, le Conseil administratif reviendra auprès du Conseil municipal avec toutes les options envisageables.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion, pour un renvoi au Conseil administratif.

**La motion est acceptée et renvoyée au Conseil administratif par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**14. MOTION MO 024-2026 P : « INTERDICTION DU STATIONNEMENT SUR LES PAVES DU BOULEVARD DES PROMENADES, A LA HAUTEUR DE LA PLACE DE SARDAIGNE ET AUX ENVIRONS DES PATAUGEOIRES »**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

**Considérant**

- *Que le boulevard des Promenades, en particulier dans son tronçon jouxtant la place de Sardaigne, constitue un axe de circulation piétonne important, fréquenté par de nombreuses familles avec de jeunes enfants ;*
- *Que la place de Sardaigne accueille des équipements de loisirs pour enfants, dont une pataugeoire et, en saison hivernale, une patinoire, attirant un public familial nombreux ;*
- *Que le stationnement de véhicules sur les pavés, à proximité immédiate de ces espaces de jeux, engendre des risques pour la sécurité des enfants (visibilité réduite, manœuvres de marche arrière, portières s'ouvrant sur les zones de circulation piétonne) ;*
- *Que la présence répétée de véhicules sur les pavés endommage le revêtement, entraîne des coûts de réparation pour la collectivité et dégrade l'esthétique d'un secteur emblématique de Carouge ;*
- *Que la protection des usagers vulnérables (enfants, personnes à mobilité réduite) et la préservation du patrimoine communal (pavage historique) relèvent des missions de la Ville en matière de sécurité publique et d'aménagement de l'espace public*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

### ***Invite le Conseil administratif***

- *A interdire le stationnement des véhicules sur les pavés du boulevard des Promenades, plus précisément à la hauteur de la place de Sardaigne et de part et d'autre des accès aux pataugeoires et à la patinoire saisonnière.*
- *A poser une signalisation claire et visible, telle que des panneaux « Stationnement interdit », afin de rendre cette interdiction immédiatement compréhensible pour les usagers.*
- *A prévoir des mesures de contrôle et de sanction adaptées (surveillance, verbalisation) afin de garantir le respect effectif de cette interdiction.*
- *A informer la population de cette nouvelle mesure par voie de communiqué et, le cas échéant, par un affichage local, en soulignant les objectifs de sécurité et de préservation du cadre de vie.*

*Date du dépôt : Carouge, le 15 septembre 2026*

*Le groupe UDC*

M. Baud relève que tout est dit dans la motion. Il a malgré tout envie d'enfoncer quelques portes ouvertes. Le samedi, il travaille tôt le matin et termine tard le soir. Il n'a donc pas eu l'occasion de voir des véhicules stationnés à cet endroit. Cependant, plusieurs communiens lui ont rapporté la situation, photos à l'appui. Les pataugeoires attirent de nombreux enfants et mamans. Des personnes se promènent également sur ce pavage. Préserver cet espace piétonnier et interdire tout stationnement semble évident, et même toute circulation autre que celle de personnes à mobilité réduite qui pourraient se trouver dans ce secteur. La préservation du pavage est aussi un point important. À la hauteur de la première tour, de la fontaine, le pavage est dégradé, les pavés sont soulevés, au point que les piétons, s'ils ne font pas attention, peuvent facilement s'encoubler. M. Baud pense que la prévention est préférable à la gestion d'un drame qui pourrait se produire.

M. Calame constate que la motion concerne principalement les véhicules des marchands les jours de marché (mercredi, jeudi et samedi). A quel emplacement le groupe UDC envisage-t-il de relocaliser ces véhicules ? Les marchands se garent sur la place le temps de mettre en place leurs marchandises, avant de stationner leur véhicule ici durant le marché, puis d'aller rechercher leur véhicule pour prendre leur marchandise. Une discussion a-t-elle eu lieu avec les marchands ou avec le Conseil administratif pour envisager une alternative ?

M. Schmutz souligne que de nombreuses personnes, en plus des véhicules de marchands, se stationnent ici au lieu d'aller à la place de Sardaigne, parce qu'elles ont constaté non seulement qu'elles n'étaient jamais verbalisées, mais que l'emplacement n'étant pas en zone macaron, il n'y a aucun contrôle. Il s'agit donc de stationnement sauvage. M. Schmutz considère qu'il existe des possibilités pour parquer les véhicules du marché, comme le M-Parc (des contacts devront être pris avec la Migros), voire la zone maraîchers. Il faut effectivement leur trouver une solution, mais il n'est pas normal de mettre en danger les enfants et les passants. Dernièrement, des tableaux avaient été exposés sur ce site. Un véhicule s'était garé à proximité, sans laisser 1,5 mètre de libre pour les piétons, en violation de la LCR. M. Schmutz souligne qu'il s'agit d'une zone piétonne. Il ne doute pas qu'il sera possible de trouver un endroit à Carouge où stationner ces véhicules qui font plus de 3,5 tonnes.

Auparavant, on mettait du goudron, du reste peut-être à cause de ces véhicules. Désormais, on essaie de réparer par le biais de ciment travaillé. Le maintien de ce sol est un problème réel.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Epars indique que le groupe PLR propose le renvoi en commission Entretien du domaine public, qui sera plus à même que la plénière d'identifier un emplacement où ces véhicules pourraient stationner.

**Le renvoi en commission Entretien du domaine public est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne recommande d'auditionner l'association des marchands afin qu'elle puisse faire part de son appréciation de la question.

**15. MOTION MO 025-2026 P : « POUR LE MAINTIEN DES PLACES DE STATIONNEMENT DESTINEES AUX DEUX ROUES MOTORISES »**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion (sans l'annexe), avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu que les différents projets de réaménagement de l'espace public conduisent régulièrement à revoir la répartition des surfaces entre les différents usages : cheminements piétons, végétalisation, pistes cyclables, terrasses, circulation, livraisons ou encore stationnement.*

*Vu que ces transformations participent à l'évolution nécessaire de notre ville. Elles ne doivent toutefois pas avoir pour conséquence une disparition progressive des places de stationnement destinées aux motos et scooters.*

*Vu que la réduction de l'offre publique de stationnement pour les deux-roues motorisés ne fait pas disparaître les véhicules concernés. Elle reporte la demande sur les emplacements encore disponibles et peut favoriser le stationnement sur des espaces qui ne sont pas destinés à cet usage.*

*Vu que cette problématique avait déjà été identifiée par la Ville de Carouge. Le précédent Plan directeur communal prévoyait ainsi d'augmenter les possibilités de stationnement pour les vélos et les deux-roues motorisés, notamment afin d'éviter l'occupation inadéquate des trottoirs.*

*Vu que le rapport administratif 2018 faisait également état d'une analyse des besoins menée rue par rue, en coordination avec la Police municipale, afin d'identifier les possibilités de création de places et de lutter contre le stationnement sauvage.*

*Vu qu'il serait dès lors contradictoire de vouloir empêcher le stationnement irrégulier tout en réduisant progressivement les possibilités de stationner légalement.*

*Vu que la question est d'autant plus importante que le deux-roues motorisé permet une utilisation relativement compacte de l'espace consacré au stationnement.*

*Vu que dans une commune aussi dense que Carouge, où les besoins sont nombreux et l'espace disponible limité, chaque aménagement doit rechercher un équilibre entre les différents usages.*

*Vu que le maintien d'une capacité suffisante de stationnement pour les motos et scooters participe à cet équilibre.*

*Vu qu'il ne s'agit pas d'opposer un mode de transport à un autre, ni de remettre en cause les objectifs communaux en matière de mobilité active, de végétalisation ou d'amélioration de l'espace public.*

*Vu qu'il s'agit de poser un principe simple : un nouvel aménagement ne devrait pas se traduire par la disparition nette de places destinées aux deux-roues motorisés.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

#### ***Invite le Conseil administratif***

- 1. À prendre toutes les mesures relevant de ses compétences afin que les futurs projets d'aménagement du domaine public communal n'entraînent plus de diminution nette du nombre de places de stationnement destinées aux deux-roues motorisés ;*
- 2. À garantir, lorsqu'un projet nécessite la suppression de telles places, leur compensation intégrale par une capacité de stationnement au moins équivalente sans diminuer celle des autres véhicules, prioritairement dans le même secteur ou, lorsque cela n'est pas possible, à proximité ;*
- 3. À intégrer systématiquement dans les futurs projets d'aménagement présentés au Conseil municipal un bilan avant/après du nombre de places de stationnement pour deux-roues motorisés concernées par le projet ;*
- 4. Lorsque la suppression de places relève d'un projet cantonal ou d'une autorité tierce, à intervenir auprès de l'autorité compétente afin de défendre le principe d'une compensation intégrale des places supprimées ;*
- 5. À présenter au Conseil municipal un état des lieux de l'offre actuelle de stationnement pour deux-roues motorisés sur le territoire de la Ville de Carouge, ainsi que, dans la mesure où les données sont disponibles, son évolution au cours des dernières années.*

*Date du dépôt : Carouge, le 17 septembre 2026*

*Déposé par le PLR,*

M. Gerster remarque que les deux-roues motorisés sont les parents pauvres de la mobilité. Il existe une association de défense des piétons. Tous les moyens de transport disposent d'associations qui les défendent, hormis les deux-roues motorisés. Les deux-roues motorisés constituent une alternative. M. Gerster n'évoquera pas l'image bucolique de la Vespa italienne sur laquelle les parents et un enfant voyageaient. Mais force est de constater un ras-le-bol des propriétaires de deux-roues motorisés.

Les plus assidus des membres du Conseil municipal se souviendront que M. Gerster avait posé une question pour le rétablissement d'un stationnement deux-roues à la sortie de son immeuble, qui avait disparu dans le cadre du réaménagement pour le bus. Pour seule réponse, une bande jaune a été marquée au sol à cet emplacement. La personne aura meilleur temps de se garer sur le trottoir parce qu'elle aura CHF 40.- d'amende, plutôt que sur la bande jaune où il lui en coûtera CHF 120.-. Sur le trottoir, elle empêchera le passage des poussettes et des piétons, mais l'amende sera de CHF 40.- contre CHF 120.- sur la bande jaune, d'après les informations données par les contrôleurs du stationnement. D'après M. Gerster, la répression n'est pas la bonne solution. Il faut être attentif à ce moyen de transport, qui est apolitique. La motion vise à attirer l'attention sur des éléments quelque peu oubliés de la circulation de nos villes.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi a une question sémantique. Un scooter électrique et un vélo à assistance électrique qui roule à 45 km/h sont tous deux des véhicules deux-roues motorisés. Certes, ils n'ont pas les mêmes plaques, mais la question de la définition des deux-roues motorisés peut se poser. Bien que M. Baertschi ait une réponse, il souhaite que ce point soit examiné en commission.

M. Kupferschmidt formule trois recommandations. La première est de veiller, dans le cadre de ces aménagements, à ce que les emplacements de stationnement ne rendent pas plus difficile la vie des piétons et des cyclistes. La deuxième est d'explorer la piste du stationnement des deux-roues motorisés dans les parkings souterrains communaux. La troisième serait d'auditionner un représentant de l'OCT afin d'obtenir une vue d'ensemble de la situation et de la réglementation.

M. Voignier signale que, dans le secteur des Tours, les vélos-cargos ne trouvent souvent pas de places pour stationner et se garent sur les emplacements des deux-roues motorisés. S'il n'y a pas de place aux emplacements pour vélo, c'est parce que de nombreux vélos-épaves s'y trouvent. Dès lors, les places deux-roues motorisés sont utilisées par des deux-roues non motorisés. Ou alors les habitants sont obligés de monter leur vélo chez eux. M. Voignier invite la commission à se pencher sur cette problématique. Si tous ces vélos-épaves étaient enlevés, il y aurait suffisamment de place pour les autres vélos et les vélos-cargos, qui libèrerait des places deux-roues motorisés. Une réflexion sur ce sujet permettra aux deux-roues motorisés de bénéficier d'espaces qui leur sont déjà dédiés mais qu'ils ne peuvent pas utiliser, tout comme les cyclistes ne peuvent pas utiliser certaines places non pas en raison d'une pénurie mais du nombre important de vélos qui ne sont plus utilisés et que la police municipale ne contrôle pas. M. Voignier sait bien qu'évacuer ces vélos est une procédure compliquée, mais il faut s'y atteler, ce qui permettra d'avoir une meilleure vision des places disponibles.

M. Baud recommande d'éviter d'installer des places de parc deux-roues motorisés ou même non motorisés sur les espaces piétons. Bien souvent, les deux-roues, qu'ils soient scooters, vélos ou vélos électriques, roulent sur les trottoirs pour aller se garer sur certaines esplanades, comme devant la poste de Carouge.

**16. MOTION MO 026-2026 P : « DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, PROTÉGEONS LA SANTÉ DE LA POPULATION CAROUGEOISE »**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

**Considérant que**

- *La Motion 007-2020 "Déclaration de l'urgence climatique et ratification de la Charte des Villes et des communes pour le climat et l'énergie" a été acceptée à l'unanimité en janvier 2021.*
- *Nous avons subi pendant cet été des épisodes de canicules particulièrement longs,*
  - *qui ont eu un fort impact sur la santé et le bien être des Carougeoises et des Carougeois,*
  - *qui malheureusement seront dans le futur de plus de plus importants,*
  - *qui auront également un impact certain sur le pouvoir d'achat de la population.*
- *Il convient de mettre en place des mesures d'adaptation dans les meilleurs délais, afin de préserver la santé et le bien être de la population, en particulier les personnes les plus vulnérables.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

**Invite le Conseil administratif**

1. *Pour l'espace public carougeois à :*
  - a. *élaborer un plan concret de végétalisation et d'ombrage*
  - b. *favoriser l'utilisation de matériaux clairs*
  - c. *identifier des zones à désimperméabiliser*
  - d. *proposer de nouveaux points de fraîcheur*
2. *Dans les projets communaux d'aménagement et de rénovation,*
  - a. *intégrer des mesures favorisant le confort thermique estival,*
  - b. *et ceci avec un accent particulier pour les bâtiments communaux qui accueillent des personnes vulnérables.*

*Date du dépôt : Carouge, le 17.09.26*

*Signé par : Les Vert.e.s*

**Annexes :**

- *Selon le baromètre des préoccupations UBS 2025, le changement climatique est la 2<sup>e</sup> préoccupation des Suissesses et des Suisses, juste après le coût des primes d'assurance maladie.<sup>1</sup>*
- *Selon MétéoSuisse :*

---

<sup>1</sup><https://www.gfsbern.ch/fr/news/barometre-des-preoccupations-ubs-2025/>

- Les mois de juin à août 2026 devraient être les plus chauds jamais enregistrés, avec une hausse de 3.4 degrés par rapport à la période 1991-2020 et de 2 degrés en seulement vingt ans.<sup>2</sup>
- Alors que les vagues de forte chaleur durent habituellement 3 jours, nous avons vécu cet été des épisodes de 10 jours, qui pourraient à l'avenir durer 18 jours.<sup>3</sup>
- MétéoSuisse prévoit une augmentation des précipitations extrêmes de 30%, notamment des orages<sup>4</sup>.
- Notre santé est affectée :
  - Les appels aux urgences ont augmenté de 60% lors des canicules 2026<sup>5</sup>.
  - Au 14 juillet 2026, les vagues de chaleur avaient déjà causé une surmortalité de 200 morts en Suisse.<sup>6</sup>
  - Selon l'université de Berne, la surmortalité liée au réchauffement climatique est de 60% en Suisse.<sup>7</sup>
  - Les canicules touchent plus particulièrement les femmes, les aînés, les personnes vulnérables et les personnes les plus modestes.<sup>8</sup>
- La hausse des températures diminue notre pouvoir d'achat :
  - Elle impacte particulièrement les personnes les plus fragiles économiquement.
  - Les frais médicaux augmentent et, par exemple, contribuent à la hausse des primes maladie.
- Il existe des solutions efficaces pour limiter la hausse de la température pendant les canicules, notamment :
  - La végétalisation : Selon le SITG ([Système d'information du territoire à Genève](#)) le relevé des températures à Carouge, on constate que les arbres permettent de faire baisser la température de 4 degrés à 6 degrés<sup>9</sup>.
  - Les couleurs claires : Des toits blancs permettent notamment de réduire la température jusqu'à 2 degrés<sup>10</sup>.

Mme Thöni présente la motion. Les vagues de chaleur extrêmes de cet été ont frappé par leur longueur et leur intensité. Malheureusement, ces étés caniculaires vont s'aggraver : les épisodes ont duré dix jours cette année et MétéoSuisse prévoit dans le futur proche une durée d'environ dix-huit jours. Aujourd'hui, les villes ne sont pas suffisamment prêtes, ni dans l'espace public, ni dans le bâti. Le groupe des Verts salue la motion sur les bassins qui a été présentée plus tôt et dont la mise en œuvre sera certainement bénéfique pour les parents et les enfants. Mais la question se pose sur ce que la Commune fait pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, le personnel soignant et éducatif, tous ceux qui travaillent dehors – les équipes de la voirie, des espaces verts –, tous ceux qui parcourent les rues de Carouge. Que fait la Commune pour ses habitants dans ce nouveau contexte ? Les impacts sont déjà là : les impacts sur la santé – surmortalité et augmentation des urgences –, les impacts économiques – un rapport de l'Union des villes suisses mentionne des pertes de plus de 1 milliard de francs en termes de productivité.

<sup>2</sup> <https://www.meteosuisse.admin.ch/portrait/meteosuisse-blog/fr/2026/08/bilan-climatologique-de-l-ete-2026.html>

<sup>3</sup> <https://www.tdg.ch/canicule-la-vague-de-chaleur-actuelle-sera-banale-dici-2050-104984946400>

<sup>4</sup> [https://www.rts.ch/info/environnement/2026/article/climat-pourquoi-il-pleut-de-plus-en-plus-fort-en-suisse-29342882.html?rts\\_source=rss\\_t](https://www.rts.ch/info/environnement/2026/article/climat-pourquoi-il-pleut-de-plus-en-plus-fort-en-suisse-29342882.html?rts_source=rss_t)

<sup>5</sup> <https://www.tdg.ch/canicule-les-urgences-genevoises-sous-pression-inedite-664219898663>

<sup>6</sup> <https://www.tdg.ch/canicule-16-de-deces-en-plus-chez-les-seniors-en-suisse-914699443045>

<sup>7</sup> [https://mediarelations.unibe.ch/communiqués\\_de\\_presse/2023/communiqués\\_de\\_presse\\_2023/le\\_rchauffement\\_climatique\\_a\\_causé\\_60\\_de\\_sur\\_mortalité\\_du\\_sauvage\\_en\\_suisse\\_en\\_2022/index\\_fra.html#:~:text=En%20%C3%A9t%C3%A9%202022%2C%20le%20r%C3%A9chauffement,par%20l'Université%20de%20Berne](https://mediarelations.unibe.ch/communiqués_de_presse/2023/communiqués_de_presse_2023/le_rchauffement_climatique_a_causé_60_de_sur_mortalité_du_sauvage_en_suisse_en_2022/index_fra.html#:~:text=En%20%C3%A9t%C3%A9%202022%2C%20le%20r%C3%A9chauffement,par%20l'Université%20de%20Berne)

<sup>8</sup> <https://www.tdg.ch/canicule-face-a-la-chaleur-les-femmes-souffrent-davantage-126863868011>

<sup>9</sup> <https://map.sitg.ge.ch/app/>

<sup>10</sup> <https://www.20minutes.fr/planete/environnement/4099829-20240705-dereglement-climatique-ville-efficacite-toits-peints-blanc-contre-chaleur-confirmer-etudes>

Les mesures mises en place au coup par coup ne suffisent pas. Le groupe des Verts pense, comme M. Voignier, qu'il faut aller de l'avant, qu'il faut être proactif. La motion demande une stratégie, avec des objectifs chiffrés et un calendrier. Le souhait est d'être pragmatique : plus la Commune anticipe, moins ce sera coûteux. Concrètement, il s'agit de penser en termes d'abris de fraîcheur et d'ombre : la fraîcheur n'est pas une abstraction météo, c'est un aménagement ; commencer par les quartiers où les îlots de chaleur sont les plus denses ; continuer la végétalisation bien sûr – rien ne vaut, en matière de baisse des températures et d'ombrage, un arbre ; identifier les zones à désimperméabiliser pour retenir l'eau nécessaire aux arbres. Pour le bâti communal, il s'agit de panacher les solutions, par exemple protection solaire extérieure, toit végétalisé, ventilation si possible naturelle. Ce que le groupe des Verts propose, ce n'est pas un texte des Verts, c'est un chantier commun. Un renvoi en commission permettra d'identifier et de choisir, ensemble, les priorités et les échéances. Ainsi la Commune répondra aux préoccupations de la population face aux événements extrêmes. En votant cette motion, le Conseil municipal répond aux habitants de Carouge non seulement d'aujourd'hui mais aussi ceux de 2030, voire 2040.

M. Schmutz annonce que le groupe UDC ne soutiendra pas la motion. Chacun s'accorde sur la problématique soulevée. Cependant, la motion est compliquée. Elle demande un investissement général aussi bien pour les services de la Commune qu'en termes financiers. M. Schmutz rappelle également que le groupe UDC avait proposé de freiner un peu la surdensification et les constructions, ce qui permettra de maintenir la biodiversité et une certaine qualité de vie.

M. Epars signale le groupe PLR refusera la motion. Le problème soulevé est effectivement réel, les intentions sont louables. Les épisodes caniculaires s'intensifient, mais la ville de Carouge agit déjà concrètement. Elle a notamment un plan d'alerte canicule, des salles rafraîchies, un dispositif de contact avec les personnes vulnérables, une cartographie des points d'eau et des zones de fraîcheur, de nouveaux dispositifs de brumisation et évidemment l'accès au Cinéma Bio climatisé lors de ces canicules. En plus, la Ville a déjà de nombreux instruments de planification d'actions et de suivi en matière climatique. La motion 007-2020 « Déclaration de l'urgence climatique et ratification de la Charte des villes et communes » demandait déjà de traiter prioritairement les enjeux liés au réchauffement climatique et d'intégrer les alternatives préservant le climat aux projets communaux. La même année, Carouge a ratifié la Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie, qui demande de traduire ces engagements en objectifs locaux et d'en assurer le suivi. La motion 032-2019 sur les îlots de chaleur, adoptée en 2021, vise l'adaptation de l'espace urbain aux contraintes climatiques. Enfin, le plan directeur communal Carouge Horizon 2040 intègre déjà un plan climat qui prévoit notamment la désimperméabilisation, la végétalisation, l'arborisation, la création d'îlots de fraîcheur et le renforcement de la présence de l'eau en ville. Il n'y a rien que cette proposition apporte de nouveau par rapport à tous ces instruments que la ville de Carouge a déjà à disposition. Dès lors, le groupe PLR s'interroge sur la valeur ajoutée de cette nouvelle motion, qui demande d'élaborer, de favoriser, d'identifier, de proposer, d'intégrer, mais qui ne fixe aucun objectif mesurable, aucune échéance, aucune priorité et aucun moyen. Ces invitations complètement imprécises laissent au Conseil administratif une marge d'interprétation bien trop large et sans objectifs, critères ou limites clairement définis, il va être difficile de distinguer ce qui relève réellement du mandat donné par la motion ou ce qui relève d'un choix propre du Conseil administratif. Enfin, ajouter des orientations vagues et non mesurables à des mesures déjà adoptées ne fait qu'empiler les textes, sans améliorer le pilotage de l'action communale. M. Epars cite l'exemple des voisins français qui ont des livres d'une taille incroyable parce qu'au moindre problème, ils ajoutent un texte, ils refont une loi et ils en remettent une couche. Le groupe PLR souhaite éviter cela.

M. Etienne indique que le parti socialiste prendra en considération la motion. Si la proposition du bureau de renvoyer la motion en commission est acceptée, toutes les questions qui ont été évoquées par ses préopinants pourront être largement discutées en commission. Il ajoute qu'il a souvent entendu en particulier du PLR qu'une prise en considération ne devrait jamais être refusée – cette position semble donc être à géométrie variable. En conclusion, le groupe socialiste invite le Conseil municipal à prendre la motion en considération et à la renvoyer en commission.

M. Kupferschmid relève que les points mentionnés par M. Epars méritent une explication. Le but de la motion n'est pas de rester sur des aspects généraux, mais d'engager une véritable discussion, qui aura lieu en commission à laquelle le Conseil administration et l'administration présenteront des objectifs et des projets précis. Ensuite, la motion pourra être enrichie et amendée. Les motionnaires n'ont pas la prétention de se substituer aux experts pour dire qu'il faut mettre des arbres dans telle rue ou qu'il faut éclaircir tel trottoir. L'objectif est de se mettre d'accord ensemble en commission sur les projets les plus importants, les plus efficaces, les moins chers. Le sujet concernant chacun et chacun, il convient de se mettre d'accord sur les projets prioritaires. Ensuite, la motion pourrait être amendée pour traduire des directions précises. La motion n'a pas pour but de rester sur des généralités : la commission se réunit, identifie les objectifs et les directions, et les commissaires se mettent d'accord ensemble sur des points concrets.

**La prise en considération est acceptée par 16 oui, 12 non et 1 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission Développement durable

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Ducellier mentionne que, selon le groupe PLR, une grande partie des thématiques a déjà fait l'objet d'un document de planification : le plan directeur communal, qui a été soutenu par les Verts. Cette motion est redondante. M. Ducellier recommande aux commissaires de lire le plan directeur communal. Ils verront que les réponses y sont inscrites.

M. Epars abonde dans le sens de M. Ducellier. Il souhaite que les motionnaires expliquent en commission ce que la motion apporte concrètement de plus, par rapport à tous les instruments de pilotage en matière climatique dont dispose déjà la ville de Carouge, et en quoi elle sera bénéfique pour la Commune. Il a beau chercher, il ne voit pas. Il reste attaché à son idée qu'il ne s'agit que de texte supplémentaire sans véritable bénéfice.

M. Kupferschmid insiste sur le fait que l'objectif est d'être plus précis que le plan directeur communal – autrement, la motion ne servirait effectivement à rien – et de formuler des propositions précises. Il compte sur l'administration communale pour ce faire. Il a lui-même une proposition précise. Il n'est pas simple de végétaliser les rues, au vu des contraintes, notamment de canalisations. D'un autre côté, la population demande ce type de mesures. M. Kupferschmid propose d'aménager, dans un premier temps, des arbres dans de grands pots. Ces arbres peuvent même devenir relativement grands. Cette solution évite de creuser le sous-sol. Dans un deuxième temps, il s'agira de réfléchir à un aménagement et une végétalisation définitifs. Des pots ont déjà été installés ailleurs. Cette mesure permet une flexibilité. Elle peut être rapidement mise en œuvre, pour satisfaire les demandes de la population.

M. Gerster est entièrement favorable au rafraîchissement passif – l'usage de plantes, le changement des matériaux de sol, etc. Mais, à un moment donné, il sera nécessaire de prendre des mesures plus fortes. Il lâche le mot : « climatisation ».

M. Gerster recommande de présenter en commission les possibilités de climatisation, dont la technique a probablement évolué. Quand il fait près de 40 ° C à l'extérieur, il n'y a pas de miracle, un rafraîchissement mécanique est parfois indispensable.

M. Baud invite les services concernés à faire un état des lieux de ce qui s'est fait, ce qui se fait et ce qui se fera. Il serait en effet intéressant que la commission soit informée des projets en cours et des projets programmés.

En attendant la climatisation mécanique du boulevard des Promenades, M. Calame suggère de prendre en compte la dimension « santé », pour reprendre le titre de la motion, « Protégeons la santé de la population carougeoise ». L'Etat de Genève a certainement des collaborateurs à même d'expliquer à la commission les effets du dérèglement climatique sur la santé des Carougeois et de la population plus généralement.

M. Jean-Marc Antonioli propose d'entendre M. Rademacher afin d'entendre ce qu'il propose à son service lors des canicules, en matière d'horaires de travail notamment. Cet élément sur la santé des employés communaux complètera celui sur la santé publique que M. Calame vient de mentionner.

## **17. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## **18. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **19. PÉTITIONS**

Il n'y en a pas.

## **20. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal**

#### Réponse de M. Mützenberg à la question orale de M. Agnesina intitulée « L'Etoile, Carouge et plan oublié dans Vivre Carouge des points fraîcheur »

Monsieur le Conseiller municipal,  
Cher Monsieur Agnesina,

Merci pour votre question concernant le plan des points de fraîcheur, publié dans le Vivre Carouge.

La carte est améliorée et mise à jour chaque année, et validée par le SVEM qui a la charge de l'entretien des points d'eau. Au départ, en 2023, on ne signalait que les points d'eau, puis on y a intégré les zones de fraîcheur. Jusque-là, peu de point d'eau et de zones de fraîcheur se situaient dans Carouge Nord, mais l'évolution du secteur Etoile justifiera sans doute l'année prochaine de reconsidérer le périmètre publié.

Cependant, cette zone est actuellement en chantier et il ne paraît pas judicieux d'inciter la population à y prendre le frais. A noter que les berges de la Drize, au Sud, figurent bien sur la carte et seront mieux mises en évidence l'année prochaine.

En regard des canicules de plus en plus fréquentes, cette carte est appelée à évoluer, à être étendue à l'entier du territoire carougeois, en y incluant également des cheminements de fraîcheur, afin que la population puisse se déplacer pendant les canicules, en se mettant à l'ombre.

Pour information, les zones de fraîcheur sont définies selon les Cartes bioclimatiques présentes sur le site internet SITG.

Complément de réponse de M. Fraomene à la question orale de M. Lauret intitulée « Route de Drize / Tambourine – piste d'essai des voitures »

Monsieur le Conseiller municipal,  
Cher Monsieur Lauret,

Faisant suite à notre réponse qui vous a été communiquée à l'occasion du Conseil municipal du 30 avril 2026, concernant les nuisances signalées à la route de Troinex, entre la route de Drize et la rue de La Tambourine, nous vous prions de trouver ci-après les résultats des mesures effectuées par le radar préventif déployé par la Police municipale, sur ce tronçon limité à 50 km/h.

Le dispositif a tout d'abord enregistré la circulation en direction du chemin Vert, entre le 9 avril et le 10 mai 2026. Sur un total de 61'508 passages de véhicules enregistrés et en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à l'appareil de 5 km/h, il ressort que 97,1 % des usagers ont respecté la limitation de vitesse prescrite.

Dans un second temps, l'appareil a mesuré les flux circulant en direction de la route de Drize, entre le 10 mai et le 9 juin 2026. Avec la même marge technique appliquée aux 70'876 passages de véhicules enregistrés, le taux de respect de la limitation de vitesse s'élève à 95,6 %.

Pour ce qui concerne les deux sens de circulation, les dépassements demeurent, sur l'ensemble de la journée, répartis de manière relativement diffuse dans le temps, sans qu'un jour de semaine ne se détache de façon disproportionnée. Au vu de ces taux de conformité particulièrement élevés sur un volume de plus de 132'000 mouvements, la circulation sur cet axe s'avère ainsi globalement maîtrisée.

Si l'on isole toutefois les excès de vitesse les plus importants, ceux-ci ne concernent qu'une infime minorité d'usagers sur l'ensemble de la période d'observation. L'analyse met en évidence une plus forte récurrence de ces cas isolés aux extrémités de la journée, principalement à l'aube en direction de la route de Drize ainsi qu'en soirée durant les week-ends, ce qui permet d'envisager une vigilance ciblée et proportionnée.

La Police municipale continuera de porter une attention particulière aux comportements générant des nuisances sonores et aux accélérations intempestives de véhicules à moteur. Concernant la mise en place d'éventuels contrôles ciblés de vitesse sur ce tronçon, la Police cantonale en a d'ores et déjà été informée et appréciera l'opportunité d'y donner suite.

Réponse écrite de M. Fraomene à la question écrite de M. Agnesina relative à la politique du Conseil administratif en matière de radars éducatifs

Monsieur le Conseiller municipal,  
Cher Monsieur Agnesina,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du Conseil municipal du 18 juin 2026 concernant la politique du Conseil administratif en matière de radars éducatifs.

La Ville de Carouge dispose en pleine propriété de cinq radars préventifs et pédagogiques de vitesse, sans recours à la location ou à la mutualisation, ce qui lui assure une totale autonomie opérationnelle. Géré par la Police municipale, ce parc est exclusivement dédié au contrôle de la vitesse, la commune ne disposant d'aucun équipement acoustique, et demeure en rotation active permanente sur le territoire communal, les retraits hors voie publique étant limités à la maintenance, aux relevés des données et aux changements de site.

Afin d'éviter tout phénomène d'accoutumance des usagers de la route, les implantations sont dynamiques. Elles sont définies selon trois priorités que sont la prise en compte des signalements de la population afin d'en mesurer précisément les paramètres, les observations de terrain de la Police municipale ainsi que la sécurisation des zones sensibles, notamment aux abords des écoles ou lors d'aménagements temporaires de l'espace public. L'ensemble de ces déploiements fait l'objet d'un suivi administratif au sein du service.

Les relevés statistiques enregistrés confirment généralement que la circulation reste globalement maîtrisée sur la commune, avec des taux de respect des limitations tout à fait satisfaisants. Les dépassements les plus marqués sont le fait d'une minorité d'usagers et demeurent diffus dans le temps. La Police municipale reste néanmoins très vigilante et mène des contrôles ponctuels visant, notamment, à prévenir et sanctionner les comportements inadéquats, tels que les accélérations intempestives et les nuisances sonores excessives des véhicules à moteur. Par ailleurs, si un secteur problématique est mis en évidence, la Police cantonale en est informée afin d'évaluer dans quelle mesure des contrôles répressifs de vitesse peuvent être mis en place.

Concernant l'éventuelle acquisition ou déploiement de radars acoustiques pédagogiques, la Police municipale demeure réservée quant à leur efficacité réelle au regard des expérimentations menées dans le canton de Genève et des essais ciblés réalisés sur le territoire communal. Ces dispositifs mettent en évidence une proportion marginale de pics sonores tout en démontrant un impact préventif très limité sur les comportements problématiques. Par conséquent, l'acquisition de tels équipements n'est pas envisagée à ce jour, le service privilégiant des actions de terrain directes pour lutter contre les nuisances sonores excessives.

Par ailleurs, l'installation de ces dispositifs demeure particulièrement lourde sur le plan technique, nécessitant des capteurs distincts et une alimentation continue. Le traitement de telles données acoustiques croisées avec les flux de circulation relève en outre d'une ingénierie de la mobilité et de l'environnement dévolue au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), ce qui excède le cadre opérationnel de la Police municipale.

Si une analyse sonore approfondie devait toutefois être envisagée sur un tronçon ciblé, celle-ci relèverait d'une démarche portée par le Service de l'urbanisme en collaboration avec le service cantonal spécialisé. La Police municipale se tient naturellement à disposition pour y apporter ses constats d'observation et son retour d'expérience de terrain.

En matière d'orientations générales, il est à préciser que l'action de la Police municipale s'inscrit dans les objectifs fixés par le Conseil administratif afin de répondre avec réactivité aux signalements des administrés et aux observations des patrouilles sur le terrain.

Enfin, la question des nuisances sonores s'intègre plus largement dans une dynamique d'assainissement du bruit routier impliquant une coordination étroite entre les services communaux et les instances cantonales compétentes pour les interventions à la source (modération des vitesses, revêtements routiers adaptés et aménagements d'infrastructure). Cette approche globale devrait s'accompagner d'actions de communication et de prévention destinées à encourager des comportements responsables au volant.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Agnesina, mes meilleures salutations.

## **Nouvelles questions des membres du Conseil municipal**

### **Questions écrites**

#### M. Agnesina : Rue Pictet-Théllusson

Empruntant régulièrement la rue Pictet-Thellusson, je constate que, depuis l'érection du Campus Pictet, cette voie semble avoir perdu en partie son caractère de voie publique et être aujourd'hui largement utilisée comme espace de pause et de fumée par les collaborateurs du groupe Pictet.

Pour la petite histoire, cette rue a été créée sur demande de la Ville de Carouge en 2003 et sa dénomination a été promulguée par le Conseil d'Etat l'année suivante.

Selon le SITG (ou ce que j'en comprends), elle semble avoir le statut de voie publique.

Plus concrètement, son aménagement actuel m'interpelle : elle ne semble pas carrossable et aucun nom de rue ne figure, à ma connaissance, à ses deux extrémités.

D'où ma question : quel est aujourd'hui le statut officiel de la rue Pictet-Thellusson ?

S'agit-il toujours d'une voie publique ? Dans l'affirmative, quelles sont les conditions d'accès qui doivent être garanties aux services publics et, en particulier, aux services d'urgence ? Je pense notamment à l'accès des véhicules des sapeurs-pompiers, qui me paraît potentiellement problématique compte tenu de la configuration actuelle des lieux.

Si, en revanche, cette voie n'est plus considérée comme publique, quel est alors son statut officiel vis-à-vis de la commune et du canton ? Existe-t-il une procédure ou une décision ayant modifié son affectation ou son statut ?

Enfin, au vu de sa configuration actuelle, peut-on encore considérer qu'il s'agit d'une voie ou d'une rue mais pas plutôt une cour intérieure pour la banque Pictet ?

Je vous remercie par avance pour les précisions que vous pourrez apporter sur ces différents points.

#### M. Guinchard : Point d'eau

À la suite de l'ouverture, il y a quelques semaines, du nouveau point d'eau à Carouge, je souhaiterais obtenir des informations de la part du Conseil administratif concernant son fonctionnement, les mesures de sécurité mises en place, son emplacement ainsi que les coûts qu'il représente pour la Commune. Je souhaiterais notamment savoir :

- Quelles mesures de sécurité ont-elles été mises en place, notamment afin de garantir la sécurité ?
- Le Conseil administratif a-t-il envisagé la possibilité de fermer le parc Louis Cottier à certaines heures afin de garantir la sécurité des enfants et des autres usagers ?
- Quels sont les critères qui ont été retenus pour choisir l'emplacement de ce point d'eau ?
- Plusieurs emplacements ont-ils été étudiés avant de retenir celui-ci ?
- Quelles mesures ont-elles été prises afin de limiter les éventuelles nuisances sonores pour les riverains, notamment lors des périodes de forte fréquentation ?
- Quel est le coût total de ce point d'eau pour la Commune surtout après 3 ans, notamment en ce qui concerne :
  - les coûts d'installation et d'aménagement
  - les coûts d'entretien et de fonctionnement
  - les éventuels coûts liés à la consommation d'eau et d'électricité
  - les coûts de personnel nécessaires à son fonctionnement, son entretien ou sa surveillance.

Je remercie le Conseil administratif pour les réponses apportées à ces différentes questions.

#### M. Epars : Soutien aux commerces carougeois durement impactés par les travaux

Cette question fait suite au courrier adressé au Conseil municipal par Mesdames Béatrice Berthet et Christiane Murner (point 3.1 de l'ordre du jour) qui documente deux années consécutives de travaux menés sans anticipation suffisante ni information adéquate aux commerçants. Sur le terrain, plusieurs fermetures de commerce sont intervenues, venant confirmer leurs inquiétudes : restaurants à la rue du Collège, Pescarouge, Lygnes, Domaine du Paradis, La Bise, Berbère King, la liste est longue, trop longue, et il est à craindre qu'elle ne s'allonge encore. Voilà qui devrait alerter nos autorités, il y va de l'attractivité du Vieux Carouge et de sa santé économique.

Mes questions au Conseil administratif sont donc les suivantes :

- Où en sont les réflexions et actions engagées pour un dédommagement des commerçants directement touchés (accès à leur commerce entravé par le chantier) ou indirectement (baisse de fréquentation du Vieux Carouge rendu inaccessible par les travaux) ?
- Que fait concrètement la promotion économique, singulièrement invisible, pour ramener durablement le public vers les boutiques et restaurants carougeois ? Un plan de communication à grande échelle est-il envisagé ? Un dispositif financier est-il à l'étude, au-delà des aides existantes jugées trop difficiles d'accès ?

Nous souhaitons la mise sur pied d'une commission ad hoc, en présence des représentants de la promotion économique, pour discuter de manière concrète de ces questions et de la réponse à leur apporter.

Je remercie le Conseil administratif de sa réponse.

M. Baertschi : Correction de plan à Cardinal-Mermillod

Pour rappel, lors de la séance de Commission UMA du 14 novembre 2024 des assurances avaient été données concernant l'accessibilité sur l'esplanade côté pair des immeubles riverains. Ceci notamment pour les véhicules d'urgence (pompiers, ambulances notamment) ainsi que pour ceux d'entretien et de services. La nécessité de cet accès s'est encore vérifiée récemment (cf. photo ci-annexée du 15 septembre).

Toutefois, si le plan produit à petite échelle lors des travaux de la Commission UMA du 30.01.2025 prévoit un accès à l'esplanade, il se termine en fait en cul-de-sac en lieu et place d'un cassis comme à son accès. Il débouche sur un passage pour piétons et un alignement de barres pour cycles, et peut-être une hydrante.

Un aménagement correct doit donc être prévu à cet emplacement et le plan revu en conséquence.

M. Baertschi : Barreau cyclable

Le 27 janvier 2016 avait lieu une séance publique sous l'égide de Nicolas Walder, alors Conseiller administratif. Ceci afin de présenter le développement à venir de Carouge en visant à concilier densité urbaine et qualité de vie de quartier dans le secteur de Carouge Est.

La présentation du réaménagement de la route de Veyrier avec la création de deux pistes cyclables incluait la création d'un barreau cyclable reliant l'esplanade de la piscine à la VVA au pont de la Fontenette par le passage des Tireurs-de-Sable.

Depuis l'achèvement des travaux à la route de Veyrier en 2021 ce projet est resté en attente.

Vu que ces aménagements n'impliqueront pas de coûts de mise en œuvre, s'agissant essentiellement de frais de marquage et de balisage, le CA peut-il m'indiquer le coût de l'opération ?

**Questions orales**

M. Lauret : Regards croisés rue du Collège / rue de la Faïencerie

M. Lauret signale que les deux regards à la croisée des rues susmentionnées, l'un rectangulaire et l'autre rond, font un bruit assourdissant au passage des bus ou des camions.

M. Agnesina : Bilan des mesures prises pendant la canicule

M. Agnesina relève qu'au seuil de l'automne, si les températures diurnes restent relativement élevées, les canicules de cette année sont désormais passées. Dans un souci d'anticipation, il souhaite savoir ce qui est prévu pour dresser un bilan des mesures prises cette année, leur efficacité, mais surtout leur perception par la population, en particulier les publics les plus vulnérables, notamment les seniors. En échangeant de manière informelle, il a recueilli des avis positifs, notamment sur les séances organisées au Cinéma Bio, mais des retours plus nuancés concernant les salles climatisées proposées et les activités qui y sont offertes, voire autorisées. Pour sa part, inconditionnel de la bibliothèque, il aurait aimé voir ce lieu bénéficier d'une température plus fraîche. La réflexion devait précéder l'action. Dès lors, il semble que le moment est venu de dresser un bilan éclairé par le retour des citoyens.

En préambule, M. Fraomene remercie l'administration d'avoir activé rapidement le dispositif. Il indique ensuite qu'un copil a été mis en place pour réfléchir à la manière d'étendre le dispositif. En effet, cette année, il est vite apparu que le dispositif était limité en matière de salles climatisées. La réflexion porte sur la ludothèque et la bibliothèque, mais aussi d'autres lieux éventuels. Le Conseil administratif reviendra auprès du Conseil municipal en temps voulu. Par ailleurs, il apportera, si possible au prochain Conseil municipal déjà, les informations demandées par M. Agnesina.

#### M. Etienne : Frelons asiatiques

L'année dernière, à la Vogue, M. Etienne était au stand des sauveteurs, qui servait des boissons sucrées. Il a eu l'occasion d'observer plusieurs frelons asiatiques attirés par le sucre. Le lendemain, il a essayé de repérer des nids dans les arbres alentours – il n'en a pas vu, ignorant comment un nid se présentait. Cette année, il n'a vu qu'un seul frelon asiatique. Dans l'intervalle, il s'est renseigné sur les nids et il a appris que ceux-ci pouvaient se trouver non seulement dans les arbres, mais également dans les haies, les ronces ou les buissons. Il souhaite connaître la situation en matière de frelons asiatiques à Carouge. Il demande en outre si des informations sont données non seulement aux employés communaux qui entretiennent les haies et les buissons, mais aussi à la population, sachant que les enfants et toute personne qui fréquentent les espaces publics ou les places de jeu pourraient être confrontés à un nid de frelons asiatiques.

Mme Molinari tentera d'apporter, lors d'une prochaine séance, des informations chiffrées relatives aux frelons asiatiques à Carouge. Ce qu'elle peut dire ce soir, c'est que la zone de dissémination du frelon asiatique s'étend – comme celle du moustique-tigre et d'autres espèces non indigènes envahissantes, y compris des plantes. Une collaboration est en place avec le Canton. Il est important que les personnes qui voient un frelon asiatique le signalent, car les spécialistes du Canton sont capables de suivre le frelon jusqu'au nid et de traiter celui-ci. Cela a été le cas cette année au moins une fois, quand un spécimen a été suivi jusqu'à son nid, lequel a été détruit. Mme Molinari ajoute que des informations sont disponibles sur le site internet de la Commune, ainsi que sur celui du Canton. Le personnel communal est également informé. Il a même été formé pour reconnaître le frelon asiatique. Il est très vigilant lorsqu'il entretient des endroits susceptibles d'abriter un nid.

#### M. Etienne : Situation sanitaire des arbres suite aux canicules

M. Étienne remarque que les arbres en forêt souffrent des canicules. Il suppose que des abattages sont prévus. Récemment, il a vu un hélicoptère tourner au-dessus de la forêt de Pinchat. M. Etienne demande si le Conseil administratif dispose d'informations sur l'état sanitaire des arbres en forêt à la suite des dernières canicules.

Mme Molinari relève que le problème de la sécheresse ne touche pas uniquement les arbres de la forêt de protection de Pinchat. Le service des espaces verts constate que les arbres sont fragilisés par la succession d'épisodes de grande chaleur et de sécheresse, toujours plus fréquents. Si un arbre est capable de résister une année ou deux, il commence ensuite à s'affaiblir et à être davantage vulnérable aux parasites. Le service des espaces verts suit minutieusement l'état des arbres communaux (pas directement ceux en forêt, pour lesquels une collaboration avec le Canton a été mise en place), afin d'anticiper d'éventuelles chutes de branches. L'année passée, il a ainsi fallu abattre deux grands spécimens au boulevard des Promenades qui menaçaient de tomber tant ils étaient secs. Parfois, un élagage, même important, suffit. Pour ce qui est de l'hélicoptère, Mme Molinari se renseignera et apportera une réponse ultérieurement.

#### M. Jean-Marc Antonioli : Musée des sapeurs-pompiers

M. Jean-Marc Antonioli informe le Conseil municipal que le Musée des sapeurs-pompiers célébrera ses vingt ans le 26 septembre 2026. La partie officielle débutera à 14h00. Elle sera suivie dès 14h30 de démonstrations et d'une visite du musée, notamment de la pompe Carouge entièrement rénovée et de la pompe Andilly, qui datent toutes deux du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles seront remises en eau et activées. La journée se terminera par un apéritif dînatoire, dès 17h. Les enfants seront ravis des jeux d'eau qui sont prévus pour les initier au métier de sapeur-pompier.

#### M. Baertschi : Sondage amateur

M. Baertschi mentionne un sondage réalisé au début du mois de juillet. C'est le service d'urbanisme qui s'en est chargé. Selon M. Baertschi, ce sondage manque complètement de rigueur et démontre une totale impréparation, au point qu'il jette le discrédit sur ce type d'interventions. Dans le cadre des votations, notamment fédérales, les sondages se basent sur des échantillons bien précis et sont menés de façon coordonnée. Ici, des questionnaires ont été distribués dans des embrasures de portes, parfois au hasard. Certains organismes peu informés ont été consultés, alors que d'autres, comme l'association Le Boulet, ont été omises (Le Boulet a appris l'existence du sondage par ailleurs et a pu faire part de ses observations). Cette manière de procéder a suscité des incompréhensions. Ainsi, selon le bulletin de Pro Velo, les mesures à la promenade des Orpailleurs visent à bannir les vélos, ce qui est faux. Le bulletin indique entre autres que c'est suite à une proposition du PS local que le Conseil municipal a accepté d'interdire les cycles sur le tronçon. Force est de constater qu'un sondage mené de façon sectaire et incomplète discrédite les résultats obtenus.

Mme Molinari regrette la teneur et le ton des propos de M. Baertschi. Elle est stupéfaite par la virulence exprimée. Le service de l'urbanisme a fait appel à une organisation expérimentée en la matière. Le but n'était pas de faire un sondage Vox comme pour les votations, mais de voir comment les personnes qui habitent, travaillent ou simplement passent dans la zone en question ont accueilli les mesures qui ont été prises à titre temporaire, et ce qu'elles considéraient comme positif ou négatif. Si des gens, au hasard dans la rue, ont reçu le questionnaire, c'est parce qu'il était mené de manière aléatoire, pour ne pas orienter les résultats. Les questionnaires ont également été distribués dans les commerces. Mme Molinari ajoute que les résultats seront présentés en commission dès que l'analyse sera terminée. Elle espère qu'ils sauront rassurer M. Baertschi quant au professionnalisme avec lequel ce travail a été mené.

#### M. Piguet : Disparition du bateau de la Tambourine

M. Piguet relève que le bateau de la Tambourine a disparu – ou a coulé. Cette structure en bois avait été payée par l'association des habitants du quartier, pour égayer les lieux. Dans le cadre du réaménagement, le bateau a donc disparu, sans qu'aucune information ne soit fournie. M. Piguet souhaite connaître les raisons de cette disparition et de l'absence de communication à ce sujet.

Mme Molinari apportera une réponse ultérieurement sur l'absence d'information. Elle imagine cependant que le sujet a dû être discuté avec l'association de quartier. Ce bateau présentait depuis longtemps d'importants problèmes. Des planches étaient pourries, rendant dangereuses son utilisation. Dans un premier temps, l'accès a été interdit par des bandes rouges et blanches pour signaler le danger. À la suite d'une analyse réalisée par le service des espaces verts, en charge de l'entretien, il est apparu que l'état de dégradation de la structure ne permettait pas de maintenir le bateau, à moins d'interventions lourdes. L'association voudra peut-être un jour le reconstruire, mais en l'état il s'agissait d'une question de sécurité des enfants.

M. Piguet : Éclairage nocturne de la Banque Pictet

M. Piguet a constaté que, grâce à la banque Pictet, le quartier des Acacias a vécu des jours polaires durant plusieurs nuits. En effet, trois étages successifs sont restés entièrement éclairés. M. Piguet souhaite savoir si le Conseil administratif dispose d'informations sur le type d'activités qui peut se dérouler la nuit dans les locaux de la banque Pictet pour justifier un tel éclairage. Le Conseil administratif pourrait aussi éventuellement signaler à la banque cette pollution lumineuse et la rendre sensible au fait qu'un tel éclairage est écologiquement insensé.

M. Fraomene rapporte, pour avoir posé lui-même cette question, que certains traders travaillent la nuit, en fonction des horaires d'ouverture des autres marchés.

M. Piguet remarque toutefois que les trois derniers étages ne semblent pas *a priori* être un lieu de travail.

M. Piguet : Échéance de la concession de la SGA

La question de M. Piguet porte sur la concession qui est octroyée par la Ville de Carouge à la SGA pour l'affichage publicitaire. La durée de la concession est de quatre ans. M. Piguet souhaite savoir quand le contrat actuel arrive à échéance.

Mme Molinari croit se souvenir que la concession a été octroyée au début de la législature passée. Elle devrait donc arriver bientôt à échéance. Mme Molinari ajoute que M. Piguet avait précédemment posé une question sur la possibilité de diminuer l'affichage publicitaire. Elle ne sait pas si sa présente question s'inscrit dans ce sens, mais M. Mützenberg et elle-même examineront ce que la Commune peut faire dans le cadre de la fin du contrat.

M. Ducellier : Tranchée couverte avenue de la Praille

M. Ducellier rappelle que, lors de l'attribution de la concession, à l'été 2023 de mémoire, la possibilité de ressortir de la tranchée couverte côté Carouge avait été évoquée, pour la desserte du quartier. Il avait été répondu que des études seraient menées dans ce sens. Les travaux sont aujourd'hui pratiquement terminés. M. Ducellier souhaite savoir si l'étude est terminée et quelles étaient ses conclusions.

Mme Molinari croit savoir que, dès l'origine du projet, il s'agissait d'une arrivée dans le parking et d'une desserte pour la logistique, et non pas d'un tunnel pour une desserte de quartier.

M. Ducellier : Pépinière

M. Ducellier rappelle qu'en juin 2024, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement pour acquérir, planter et entretenir des arbres. Comme de nombreuses délibérations soumises au Conseil municipal concernent des aménagements paysagers, il souhaite savoir si la Commune utilise ces arbres ou si elle attend qu'ils grandissent encore.

Mme Molinari répond que la Commune utilise régulièrement ces arbres. Elle s'est rendue sur place récemment pour la première fois. Les arbres sont de nombreuses variétés différentes. Ils grandissent bien, dans un type de sol qui leur convient et qui est le même que celui dans lequel ils seront replantés. Elle se renseignera sur le nombre d'arbres issus de la pépinière qui ont été replantés et transmettra cette information au Conseil municipal ultérieurement.

Selon M. Ducellier, il serait effectivement intéressant d'obtenir un bilan de ce qui a été planté et ce qui a été utilisé.

#### M. Baertschi : Descente des Moraines

La question de M. Baertschi est de nouveau en lien avec le service d'urbanisme, hélas, et la communication de Mme Molinari en début de séance. Il rappelle en préambule qu'à Lausanne, cet été, une trottinette électrique dans une rue en pente, comme aux Moraines, a causé la mort d'un piéton, dans une collision. Ces trottinettes sont assimilées à des cycles. Depuis plusieurs mois maintenant, aucune mesure n'a été prise dans la descente des Moraines, hormis la pose de deux miroirs. Si M. Baertschi a bien entendu – mais il espère se tromper –, des autocollants seront posés, pour des raisons notamment de déneigement, alors que la motion demandait la création de ralentisseurs. Quant à l'emplacement de la chicane, qui serait à l'extérieur de la zone en pente, il s'agit d'un simple effet placebo. M. Baertschi doute que ces mesures permettent de concrétiser la motion.

Mme Molinari répond que M. Baertschi a bien entendu les mesures annoncées.

#### Mme Boudet Anthamatten : Dictionnaire offert à la fin de la scolarité primaire

Mme Boudet Anthamatten indique que, chaque année, les élèves carougeois recevaient un dictionnaire à la fin de leurs huit années de primaire. Coutume carougeoise oblige, ils faisaient fièrement signer ce dictionnaire par leurs camarades et leur corps enseignant avant d'entamer un nouveau chapitre, au cycle d'orientation. Chaque année, ce dictionnaire était remis par l'école grâce à un financement de la Commune. Or, l'année passée, à la place du dictionnaire, les enfants ont reçu un bon d'achat pour une librairie carougeoise. Mme Boudet Anthamatten regrette ce changement, à une époque où il est beaucoup question de baisse de la lecture chez les enfants et les adolescents, et de l'impact préoccupant de l'IA sur les apprentissages. Elle considère qu'il est important d'avoir un dictionnaire à la maison. Il est aussi symbolique de savoir que celui-ci a été remis par l'école. Mme Boudet Anthamatten a été approchée par des associations de parents d'élèves. L'année dernière, l'association des parents d'élèves de l'école des Promenades a décidé de financer le dictionnaire, pour que les enfants puissent le recevoir malgré tout. Cela crée des disparités entre les enfants des différentes écoles. Mme Boudet Anthamatten encourage M. le Conseiller administratif à reconsidérer cette décision pour que les enfants reçoivent à nouveau leur dictionnaire.

M. Fraomene rappelle que, l'année dernière, en raison des recherches d'économies, la ligne a été diminuée de CHF 40'000.-. Cette diminution avait été votée dans le cadre du budget. Un groupe de travail interservices, auquel ont participé M. Mützenberg et M. Fraomene, avait été mis en place. L'avis des établissements avait également été recueilli. Si des personnes ont approché Mme Boudet Anthamatten pour que le dictionnaire soit de nouveau offert par la Commune, ou si une association de parents d'élèves a financé cette année l'achat des dictionnaires, il a néanmoins été rapporté au groupe de travail que des élèves jetaient à la poubelle le dictionnaire dès qu'ils le recevaient, ou qu'ils n'en voulaient pas. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'offrir des bons. Cela dit, M. Fraomene entend la préoccupation de Mme Boudet Anthamatten. Il demandera aux services de contacter l'association des parents d'élèves de l'école des Promenades, pour voir ce qu'il en est. Comme le groupe sur l'organisation de la fête des écoles commencera ses travaux à la mi-octobre, il pourra prendre en considération cette remarque. Le cas échéant, le bon pourrait permettre d'acheter le dictionnaire, mais non pas d'office, pour éviter ce gaspillage, avec des dictionnaires qui finissaient dans les poubelles. Le Conseil municipal sera tenu informé des décisions qui seront prises.

M. Fraomene ajoute qu'il est impossible de satisfaire tout le monde. Quand la Commune a mis en place les bons, les libraires lui ont dit qu'ils préféreraient qu'elle achète directement les livres. Il faut trouver un juste milieu, en tenant compte également des restrictions budgétaires.

Mme Boudet Anthamatten considère que remettre un livre ou un dictionnaire est différent, ne serait-ce que symboliquement, que de remettre un bon d'achat. Les parents ont constaté que, souvent, soit les enfants perdent le bon d'achat, soit ils achètent des gommes et des stylos.

M. Fraomene indique qu'à ce jour, sur les CHF 25'000.- de bons distribués, moins de CHF 6'000.- ont été encaissés. Ce chiffre correspond au retour des écoles : les livres terminaient à la poubelle, ou étaient laissés dans le préau ou dans le couloir. Une partie des enfants appréciait leur livre, mais la solution qui semblait pouvoir satisfaire le plus grand nombre était les bons. Cela dit, une autre solution pourrait être trouvée pour l'année prochaine.

Mme Boudet Anthamatten : Provisoire, mais pour combien de temps ?

Mme Boudet Anthamatten revient sur le déménagement temporaire de l'école Jacques-Dalphin vers l'école temporaire de Baylon que M. le Conseiller administratif a communiqué en début de séance. Elle profite d'avoir la parole pour souligner le travail remarquable qui a été effectué par l'administration et le Conseil administratif afin que la rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles, malgré l'urgence de la situation. Elle a été approchée par l'association des parents d'élèves de l'école Jacques-Dalphin, qui lui ont fait part de leur inquiétude face aux travaux prévus dans cette école dans deux ans. La question est de savoir s'il faut se projeter sur une délocalisation temporaire ou d'une durée de quatre ans. Mme Boudet Anthamatten demande quel est le calendrier envisagé par la Commune et s'il serait possible de le communiquer à l'école et aux parents d'élèves.

M. Mützenberg remarque que le programme initial, qui consistait à laisser les enfants à l'école Jacques-Dalphin jusqu'au début du chantier, n'est plus envisageable. Maintenant que la Commune a la pleine possession de l'école, la question est de savoir si elle pourra avancer les études et déposer plus rapidement la demande d'autorisation, afin de gagner six mois à un an. À ce stade, M. Mützenberg ne peut pas s'engager sur un calendrier plus précis. Ce qui est certain, c'est que les élèves ne retourneront pas à Jacques-Dalphin avant les travaux de rénovation. Il donnera davantage d'informations dès qu'il en saura plus, quand les études préliminaires seront terminées, et au fur et à mesure de l'obtention des autorisations. M. Mützenberg ajoute que la Commune a aussi été approchée par l'association des parents d'élèves, qui demande certaines améliorations au niveau de la cour. Les représentants de l'association seront reçus, afin de déterminer quelles demandes peuvent être mises en œuvre, sachant qu'elles sont nombreuses. La Commune verra ce qui peut être fait en particulier au niveau de la chaleur dans la cour et des jeux à installer (des goals, un panier de basket), sachant que les élèves resteront à l'école provisoire Baylon un certain temps.

M. Fraomene ajoute que des discussions ont déjà eu lieu avec le directeur, pour déterminer les améliorations à apporter. L'association des parents d'élèves a transmis à la Commune une liste, relativement longue, de demandes, que les services communaux sont en train de traiter pour essayer de répondre au mieux. La Commune fera en sorte que les élèves soient contents d'aller à l'école, puissent profiter de la récréation, avoir des espaces ombragés et les activités qu'ils aimeraient pratiquer, comme c'était le cas dans le préau de Jacques-Dalpin.

Mme Boudet Anthamatten : Renards en ville

Mme Boudet Anthamatten observe qu'on a l'habitude à Carouge de voir des renards en ville, à la tombée de la nuit. Ils sont même presque devenus le symbole de la Ville, avec la patte du renard dans l'entrée du théâtre. Mme Boudet Anthamatten a été approchée par plusieurs Carougeois qui s'inquiètent de voir ces renards parfois décharnés et craignent de savoir qu'ils ont la gale. Elle ignore si le sujet est de compétence cantonale ou communale, mais elle souhaite savoir ce qui peut être fait pour prendre soin des renards. S'il s'agit d'une compétence cantonale, une information sur le site internet de la Commune pourrait être utile.

M. Mützenberg indique qu'en termes sanitaires, la compétence est cantonale. Pour le surplus, des informations pourront être apportées lors du prochain Conseil municipal.

#### M. Mota : Mesure préventive – radar de circulation

M. Mota attire l'attention du Conseil administratif sur la situation à l'avenue de la Praille, à la hauteur de l'entrée de la piscine des Pervenches. On y observe régulièrement des véhicules motorisés mais également des vélos électriques circulant à une vitesse excessive, dans un secteur fréquenté quotidiennement par de nombreux enfants ainsi que par des aficionados de la brasse, tels que M. Schmutz et M. Moya. La configuration est particulièrement délicate à la sortie des cours de natation : des groupes entiers d'élèves quittent la piscine et se retrouvent sur un trottoir relativement étroit, à proximité immédiate de la circulation. Serait-il possible d'étudier la mise en place d'une mesure préventive à cet endroit, par exemple un radar pédagogique, avec le visage content accompagné de cette magnifique couleur qu'est le vert, ou le visage rouge qui grimace, comme celui installé au niveau de l'entrée de l'école primaire des Promenades ? Ou toute autre signalétique permettant de sensibiliser les usagers à la présence importante d'enfants ? M. Mota suggère également d'étudier la possibilité d'installer le même type de dispositif à proximité de l'entrée principale de l'école des Pervenches, du côté de la rue Louis-Montfalcon.

M. Fraomene ignore si les cinq radars préventifs sont actuellement tous utilisés, mais des radars préventifs seront installés sur ce site rapidement. Les agents de la police municipale accentueront également leur présence sur place.

#### M. Mota : Arborisation supplémentaire du parc de la place d'Armes

La deuxième question de M. Mota concerne le parc de la place d'Armes. Il s'agit d'un espace particulièrement apprécié et fréquenté par les enfants et les familles tout au long de l'année, et encore davantage dès l'arrivée des beaux jours, où la fontaine fait le bonheur des plus jeunes. Cependant, ce parc manque cruellement d'ombre. Lors des périodes chaudes, ce manque devient particulièrement visible, y compris sur l'état de certaines zones engazonnées. M. Mota a été interpellé à deux reprises par des habitants et habitantes du quartier à ce sujet. Il demande si une arborisation supplémentaire du parc ou, plus largement, la création de zones d'ombre supplémentaires a été étudiée ou pourrait l'être prochainement. Des bruits de couloir laissent entendre qu'une pétition dans ce sens circulerait dans le quartier.

Mme Molinari partage le constat de M. Mota. Même si la situation s'est quelque peu améliorée cette année avec l'installation du brumisateur, le parc manque d'arbres et certaines zones sont extrêmement chaudes. Un projet portant sur l'ensemble des parcs mais réalisé parc par parc est en cours. La première intervention consistait à ombrager les jeux grâce à des toiles suspendues. À sa connaissance, cette première étape a été réalisée sur toutes les places de jeux de Carouge. Mme Molinari étudiera ce qui peut être fait pour répondre à la problématique évoquée par M. Mota.

M. Mota : Groupe WhatsApp

M. Mota aborde un sujet suffisamment grave pour justifier qu'il sorte de sa réserve : les messages d'anniversaire sur les groupes WhatsApp du Conseil municipal. Entre les courriels professionnels, les mails du groupe, du bureau, CMNet, sa maman qui lui écrit parce qu'il ne répond pas aux messages WhatsApp, le temps déjà suffisamment passé devant les écrans, M. Mota propose officiellement d'épargner le groupe WhatsApp de messages d'anniversaire, qui ne nécessitent pas réellement une information collective. Si une limite n'est pas fixée aujourd'hui, il s'inquiète pour la suite – après les anniversaires, qu'est-ce que ce sera ? Les vacances de patates ? Les « Joyeux Noël », « bonne année », « bonne rentrée » ? Il remercie les membres du Conseil municipal pour leur compréhension et pour leur retenue numérique.

Au terme de la séance, le Président remercie les participants pour la qualité des débats, qui ont été tenus dans le respect mutuel, même si les avis divergeaient. Il remercie également l'administration, qui a su tenir compte des nombreux changements par rapport à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h30.